

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes-Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L 2121-12 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMIEL Michel	P		19 BITTARD Mihaela	A	Absente
2 LEONETTI Jean- Marc	P		20 GIALLO Audrey	E	Excusée pouvoir Mme VASSALO
3 SLISSA Monique	A	Absente	21 DARDENNES Julien	P	
4 TONARELLI Pierre	E	Excusée pouvoir M.BOUCHET	22 VILLE Audrey	P	
5 CHAVE Sophie	P		23 ADAMI Eric	P	
6 FARCI Claude	P		24 MEPPI Francette	P	
7 BALTZ Joëlle	P		25 VALAT Gérard	E	Excusée pouvoir Mme BALTZ
8 MUSSO Jean-Philippe	P		26 PONS Alain	P	
9 PASQUALETTO-AMIEL Agnès	E	Excusée pouvoir M.LEONETTI	27 AMARO Romain	P	
10 BOUCHET Grégory	P		28 FIORILE-REYNAUD Joëlle	P	
11 TCHELEKIAN Caroline	P		29 CABRAS Jean-Claude	E	Excusée pouvoir M.AMARO
12 PATOT Gérard	E	Excusée pouvoir M.LEUCA	30 DELAVEAU Cathia	P	
13 LEUCA Vincent	P		31 SCAMARONI Michel	P	
14 BOISGARD Patricia	P		32 GORLIER LACROIX Solange	P	
15 RÉAU Sylviane	P		33 FUSONE Maximilien	P	
16 LONG Didier	P		34 COCH Emeline	P	
17 VASSALO Carine	P		35 INAUDI Rosy	E	Excusée pouvoir Mme MEPPI
18 VEGA Fabrice	P				

Excusé(e)s : PASQUALETTO- AMIEL Agnès - GIALLO Audrey - TONARELLI Pierre - PATOT Gérard- INAUDI Rosy - VALAT Gérard- CABRAS Jean-Claude

Absent : SLISSA Monique - BITTARD Mihaela

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Michel AMIEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mr Romain AMARO

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

P : Présent A/E : Absent ou Excusé

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

M. le Maire : Bien, bonsoir. Nous allons procéder à l'appel, M. AMARO. M. AMARO, si vous voulez bien procéder à l'appel.

M. AMARO : Messieurs, Mesdames les élus, bonsoir.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 FÉVRIER 2024

M. le Maire : Concernant le procès-verbal de la dernière séance du 29 février, y a-t-il des remarques ? Oui ?

Mme DELAVEAU : Bonsoir à tous. Lors du dernier Conseil municipal, on avait demandé, M. BOUCHET nous avait dit qu'il nous transmettrait le dossier de la commission de sécurité du moulin, on a relancé par mail et à ce jour, on n'a toujours pas de dossier. Qu'en est-il ?

M. BOUCHET : Non, je vous avais dit qu'on voyait en termes de sécurité avec M. FARCI. Je crois que vous avez eu une réponse mardi de la part du cabinet de M. le Maire qui vous a donné toutes les informations concernant le dossier de sécurité, enfin, la mise en sécurité du moulin.

Mme FIORILE REYNAUD : Alors dans le mail...

M. BOUCHET : Oui ?

Mme FIORILE REYNAUD : Dans le mail, ce qui nous est répondu, ce que je lis, ce que je comprends, c'est qu'il n'y a pas de dossier.

M. BOUCHET : Non, il n'y a pas de dossier parce que comme on vous l'a dit à la mise en service, enfin, à la demande des travaux, il y a une réclamation préalable qui a été faite auprès des services. Ensuite, comme vous le savez, le moulin était destiné à être un lieu de production. Après, vu l'engouement et le fait que les gens souhaitaient le visiter, on a mis en place toutes les conditions de sécurité pour que les visites puissent se faire. Donc aujourd'hui, administrativement, s'il y a une commission de sécurité qui va se faire, on regardera tout de suite le compte-rendu. Mais à ce jour, non.

Mme FIORILE REYNAUD : Merci.

M. le Maire : En fait, il y a eu une note très complète de deux pages qui vous a été transmise. Et nous sommes en conformité, en relation avec les services préfectoraux, je pense qu'il n'y a pas de problème particulier. En dehors de ça, rien de spécial ? Je mets au vote.

Mme BALTZ : Si, s'il vous plaît.

M. le Maire : Ah, pardon.

M. MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous. Trois petites coquilles sur ce compte-rendu. Sur la page 15, délibération 21, il est inscrit que « les façades sont mises à nu » et les façades sont mitoyennes, donc mitoyennes, pas mises à nu. Dans la délibération 22, il est mentionné « qui avait pu être instruite » et c'est par la forme négative « qui n'avait pas pu être instruite », sinon il n'y aurait pas eu délibération. Et à la fin, sur la page 34, sur le dernier paragraphe concernant la délégation de la démocratie participative, il est mentionné que « cette délégation, je l'ai reprise au départ de notre ami ». Que ce soit mon ami ou pas, ce n'est pas le sujet, il faut remplacer par « de notre élu », plutôt que « de notre ami ».

M. le Maire : D'accord, ce sera rectifié.

Mme DELAVEAU : Pareil, une petite rectification aussi. Pour nous, c'est en page 36. Une erreur de retranscription entre Mme REYNAUD et moi-même.

M. le Maire : D'accord, ce sera rectifié également. D'autres remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En date du 26/02/24 : Convention d'occupation précaire et révocable du Local 89 Avenue François Mitterrand à l'association « comité des fêtes »

En date du 01/03/24 : Rétrocession de concession à la ville – Mme Jocelyne VILORIA née GERMAIN.

En date du 01/03/24 : Rétrocession de concession à la ville – Mme Frida GERMAIN née FORNERONE.

En date du 05/03/24 : Cession d'un chien de la bridage cynophile.

En date du 12/03/24 : Aliénation divers biens communaux.

M. le Maire : Nous avons un certain nombre de décisions prises par délégation du conseil municipal. Y a-t-il des remarques ? Oui ?

M. AMARO : Juste un petit point concernant le précédent PV. J'ai levé la main un petit peu trop tard, mais au travers des interventions de M. MUSSO et de Mme DELAVEAU, cela démontre bien que, malheureusement, depuis que vous avez mis en place cette mécanique de retranscription du Conseil municipal, il n'y a pas un Conseil où il n'y a pas des erreurs de retranscription. Le seul moyen, le seul outil dans lequel il n'y avait aucune erreur, c'est la vidéo, que vous avez supprimée. Donc on réitère la demande de remettre en place la vidéo du Conseil municipal que vous avez souhaité supprimer parce que ça vous convient d'avoir des écrits plutôt que des vidéos, mais cet outil qu'on avait auparavant nous permettait d'avoir un compte-rendu de Conseil municipal clair et sans erreur, puisque depuis que vous aviez mis en place la vidéo, nous n'avions jamais constaté la moindre erreur. Et là, chaque mois, il y a des erreurs dans le compte-rendu. Donc on vous demande, à nouveau, de remettre en place cet outil qui était d'une efficacité sans faille.

M. le Maire : Mais comme vous le dites vous-même, les écrits restent. À moins de passer ses soirées à écouter la vidéo du Conseil, il peut y avoir des erreurs transcrites et la personne qui est derrière moi fait le maximum pour transcrire les choses. Je veux dire, il n'y a pas de débat là-dessus. Les erreurs qu'il peut y avoir à la marge sont corrigées.

Mme la Directrice Générale : Et l'écrit est obligatoire.

M. le Maire : Oui, l'écrit est obligatoire. Et c'est la raison pour laquelle...

M. AMARO : On peut faire les deux.

M. le Maire : Oui, on peut faire les deux, oui, bien sûr. Bien. Les décisions, pas de remarque ? Oui, M. FUSONE.

M. FUSONE : Bonsoir à tous. Oui, j'avais plusieurs questions concernant le chien de la brigade cynophile. Pourquoi vous allez le céder ? Est-ce qu'il s'est passé quelque chose ? Est-ce qu'il va être remplacé ? Et aussi, où est-ce qu'il va aller ?

M. le Maire : Il ne s'est rien passé. Le maître-chien qui a la responsabilité de ce chien part à la retraite, et vous savez que le binôme formé entre le maître-chien et le chien est extrêmement fort. On a décidé, d'autant que le maître-chien était volontaire pour le garder, de lui laisser son chien pour ne pas créer un changement de maître qui, dans ces cas-là, est voué à l'échec. Je ne fais que répéter les informations que j'ai de spécialistes de la police cynophile. Mais on m'a dit « attention, vous allez confier ce chien à un nouveau maître-chien, ça ne va pas bien se passer ». J'ai accepté, et à titre gracieux, que le maître-chien qui part à la retraite garde son chien. Et il sera remplacé, bien entendu. Le maître-chien et le chien. Le binôme.

M. FUSONE : Merci. Et au niveau des aliénations de divers biens, c'est lesquels ?

M. le Maire : J'en ai la liste exhaustive, je vous la lis volontiers, c'est vite fait. Il y a un broyeur pour un montant de 1 000 euros, il y a une charrue trois corps réversible pour un montant de 1 000 euros, un rotavator pour un montant de 600 euros et une sous-soleuse pour un montant de 900 euros. Ça fait partie des choses que l'on fait régulièrement. Oui, Mme REYNAUD.

Mme FIORILE REYNAUD : Oui, je voulais voir, j'avais la même question sur les biens aliénés et d'autre part je souhaitais comprendre pourquoi la convention d'occupation du comité des fêtes passe par une délégation et non par une délibération.

M. le Maire : Simplement parce que nous avons cette possibilité de passer par une délégation. Pardon, une décision. Tout simplement. Comme on l'a eu fait pour d'autres biens loués.

Mme FIORILE REYNAUD : Ah bon ?

M. le Maire : Oui.

Mme FIORILE REYNAUD : Et elle est louée à titre gracieux ?

M. le Maire : Jamais de la vie. Elle est louée – je ne m'attendais pas à cette question, elle est bonne –, elle est louée pour un montant de 800 euros. Alors que, d'habitude, on loue pour un montant de 114 euros. J'ai voulu marquer le coup, que le comité des fêtes ne puisse pas être suspect d'une quelconque connivence avec la municipalité, donc c'est loué 800 euros. Et pourquoi 800 euros et pas 600 ou 1 200 euros : tout simplement parce que c'est le montant sur lequel on s'était appuyé lorsqu'on a loué ce local à l'ITEP des Cadeneaux, le temps de la transition de la fermeture dudit ITEP.

Mme FIORILE REYNAUD : D'accord. Donc c'est le local de l'ITEP, ce n'est pas le local qui a été laissé de Mme et M. AUREILLE ?

M. le Maire : Absolument pas. C'est le local qui jouxte la cordonnerie. Non, à côté. Qui est coupé en deux. Une partie du local est loué au comité de fêtes et l'autre à l'ADDAP.

Mme FIORILE REYNAUD : D'accord.

M. le Maire : Non, pour le moment, le local de Mme AUREILLE est vacant. J'ai eu quelques contacts de gens intéressés. Autant le faire avec les commerçants pour toujours maintenir une certaine vivacité du commerce. Pour le moment, rien n'a été décidé.

Mme FIORILE REYNAUD : D'accord.

M. le Maire : Il n'y a aucun marché attribué en février – mars, donc nous pouvons entrer dans le corps du Conseil municipal. Joëlle BALTZ.

DÉLIBÉRATIONS

COMMANDE PUBLIQUE

1 – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE – FOURNITURE DE PAPIER À REPROGRAPHIER

Mme BALTZ : Bonsoir à tous. La première délibération. Il s'agit d'adhérer par convention au groupement de commandes de la métropole pour l'achat de papier de reprographie. La métropole coordonnera et prendra en charge les frais et coûts de passation de marché dont la durée sera d'un an, renouvelable trois fois. Les objectifs sont : obtenir un prix unitaire compétitif au regard du volume de commande, respecter la loi AGECE en commandant au moins 40 % de papier issu de réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. Nous vous proposons d'adopter l'adhésion au groupement par la signature de la convention ci-jointe fixant les règles de fonctionnement.

M. le Maire : Des questions ou remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

COHÉSION SOCIALE

2 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET LE CCAS DES PENNES

M. le Maire : La 2.

Mme BALTZ : Alors, la 2. Il s'agit de la convention de mise à disposition de locaux au 8 avenue du Général Leclerc, entre la ville des Pennes-Mirabeau et le CCAS. Le CCAS de notre commune est un acteur essentiel de la solidarité locale, œuvrant au quotidien pour améliorer les conditions de vie des habitants et favoriser leur bien-être social. Afin de l'aider et de la soutenir dans l'accomplissement de ces missions, nous vous proposons d'approuver la mise à disposition gratuite de ces locaux, ainsi que la signature de la convention ci-jointe.

M. le Maire : Questions ? Remarques ? Oui.

Mme FIORILE REYNAUD : Donc cette convention de mise à disposition, c'est la première fois qu'elle est faite ?

Mme BALTZ : Oui.

Mme FIORILE REYNAUD : Donc, jusqu'à présent, c'était dans quelles conditions que les locaux étaient affectés ?

Mme BALTZ : Si vous voulez, depuis qu'ils sont au CCAS, comme le CCAS est un service public dans un bâtiment communal, on a préféré faire cette convention. C'est pour ça qu'elle a été faite.

Mme FIORILE REYNAUD : Elle n'avait jamais été...

Mme BALTZ : Peut-être avec du retard, mais c'est pour ça qu'elle est faite.

Mme FIORILE REYNAUD : OK.

M. le Maire : On essaye de clarifier le plus possible toutes les recommandations administratives que l'on peut avoir et c'est ce qui a été fait là, tout simplement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

3 – RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA MÉTROPOLE AIX – MARSEILLE - PROVENCE

M. le Maire : La 3. M. LEONETTI.

M. LEONETTI : Bonjour à tous. Donc comme chaque année, nous devons présenter le rapport de gestion des déchets ménagers et assimilés à la métropole. Là, vous avez donc le rapport annuel de l'année 2022. Ce rapport restitue les coûts sous forme de ratio par habitant et par tonne. Donc nous sommes sur un coût global de 221 euros TTC par an et par habitant. Soit un coût de 21 euros par habitant et 10 % par rapport à 2021, et 364 euros TTC la tonne. Vous le constatez par le tableau qui a été fourni, les Pennois sont de bons élèves en ce qui concerne le tri.

M. le Maire : Questions ? Remarques ? Oui.

M. AMARO : Oui, c'est un sujet majeur puisque, pour rappel, la mécanique des déchets et la gestion des déchets, que ce soit la déchetterie ou la décharge, est un sujet d'ampleur sur la commune de par les préoccupations et, malheureusement, les problématiques que nous rencontrons avec aussi bien la déchetterie que la décharge. M. LEONETTI, il y a deux sujets.

Le premier sur la décharge. Depuis 2017, il n'y a plus de compte-rendu de la commission de suivi des sites accessibles au public. De même, on a contacté la DREAL, on les a consultés et la DREAL ne nous répond pas. Donc depuis 2017, nous sommes incapables de suivre la manière dont la commune suit les actions de la décharge. Donc on aimerait avoir un peu plus de visibilité sur ce sujet. Deuxième point concernant la décharge. Dans un document assez récent, publié sur France Télévision de mémoire, il était évoqué la grosse problématique liée à l'absence de tri sur le Pays d'Aubagne, qui impacte malheureusement la décharge des Pennes-Mirabeau. Nous avons deux élus métropolitains au sein du conseil municipal, M. AMIEL et Mme SLISSA. Messieurs les conseillers métropolitains, quelles actions avez-vous menées pour imposer au Pays d'Aubagne le tri des déchets, comme cela se fait chez nous ou dans notre communauté, pour que la décharge du Jas de Rhodes ne soit plus impactée, entre autres, par cette problématique ?

Deuxièmement, concernant la déchetterie. On a dans la gestion au quotidien de la déchetterie des prises de décision qui ne permettent pas d'aller dans une utilisation plutôt saine de ce service public. Des exemples concrets : des bennes qui sont pleines, les usagers arrivent et ils ne peuvent pas déposer parce que les bennes n'ont pas été vidées par le prestataire. Et bien entendu, vous savez que, malheureusement, cela peut engendrer des dépôts sauvages derrière bien plus importants. Donc il faut mener des actions auprès du prestataire. Encore une fois, nous avons deux élus métropolitains qui sont à la métropole pour pouvoir défendre ces sujets. Et deuxième point qui est souvent relevé : par temps de vent, il y a beaucoup de matériaux qui ne sont pas acceptés par la déchetterie. Ce qui peut aussi impacter, forcément, les dépôts sauvages qu'il peut y avoir derrière. Donc la question est assez simple : quelles actions les deux conseillers métropolitains de la commune des Pennes-Mirabeau ont menées ces derniers mois sur ces sujets-là ? Et comment peut-on avoir accès aux comptes-rendus des commissions de suivi des sites de la décharge du Jas de Rhodes ?

M. le Maire : Les commissions de suivi, tu veux répondre ? Je répondrai à l'autre.

M. LEONETTI : Alors, je peux vous répondre sur deux questions concernant les commissions de suivi de site. Oui, nous avons chaque année une commission de suivi de site, que ce soit à la préfecture ou que ce soit ici avec les représentants des CIQ présents. Je pourrais vous faire passer éventuellement le rapport, mais nous avons un suivi. On fait remonter ce que vous nous avez dit concernant les... D'ailleurs, la dernière chose était que nous avons beaucoup de problèmes de camions qui circulaient sans bâche. Donc ils ont eu un rappel à l'ordre, maintenant ils ont toujours les bâches. C'est remonté surtout par les CIQ, mais nous avons une commission de sécurité.

La deuxième question où je peux répondre, et je suis d'accord avec vous parce que je le subis au quotidien concernant les dépôts sauvages. Avec la propreté urbaine, que je tiens à remercier du travail qu'ils font en l'occurrence avec M. Gérard MELCHIONE, on ne s'arrête pas de les relancer avec ce prestataire-là, qu'on ne va pas citer, mais avec ce prestataire-là et on a vraiment des problèmes. Et en permanence, on fait des courriers, on l'appelle, ça va bien un petit moment, puis après ça revient. Effectivement, des fois, il y a des bennes qui sont pleines, ça m'est arrivé, les bennes sont pleines et ils ne reçoivent pas ce que vous apportez. On a le droit qu'à un seul passage, que ce soit même pour les déchets verts, et effectivement, je vous rejoins. On a beau leur dire que ça se retrouve dans la commune en déchets sauvages. Je suis d'accord avec vous. Mais on y travaille et, en l'occurrence, avec M. Gérard MELCHIONE, je peux vous assurer qu'il s'y attèle drôlement et qu'il travaille sur ça. Là, ça tient un moment et après c'est reparti, comme quand on demande de faire du nettoyage quand il y a du vent et c'est nous qui leur faisons un rappel de leur obligation pour nettoyer tous les plastiques et tout qui partent dans la colline.

M. le Maire : Quant à l'action métropolitaine, ça ne relève pas d'une action métropolitaine. Ça relève d'une action à l'égard de l'État et je crois qu'on pouvait faire difficilement plus que ce que nous avons fait, puisque nous avons attaqué au Tribunal administratif la prorogation de l'exploitation du centre d'enfouissement technique du Jas de Rhodes, qui normalement devait arrêter à l'horizon 2023. Nous avons attaqué l'arrêté préfectoral et nous avons perdu au Tribunal administratif, étant entendu que vous citez Aubagne, mais on pourrait citer bien d'autres lieux. Et que si le Préfet a décidé de proroger cette exploitation, c'est tout simplement un malus aux bons élèves, puisque nous, on faisait ce qu'il fallait. Effectivement, il y a des territoires, et même hors du département des Bouches-du-Rhône, je pense en particulier – pardon de les pointer du doigt – aux Alpes-Maritimes, qui n'effectuent pas ce qu'ils doivent faire. Donc c'est un problème d'État. Avant d'aller au Tribunal administratif, inutile de vous dire que je m'en étais ouvert non seulement au service de la Préfecture et à M. le Préfet lui-même, qui nous avait dit « écoutez, on est désolés, mais on ne peut pas faire autrement ». Voilà, la réponse est, hélas, que trop simple. Oui ? Mme COCH.

Mme COCH : Bonsoir à tous. Mes questions rejoignaient un petit peu celles de M. AMARO, notamment sur les actions menées par la Mairie au vu de l'augmentation des coûts du traitement des déchets et des résultats de bon élève – que vous avez souligné – des Pennois. Néanmoins, on a un rapport où j'imagine que c'est plus une prise d'acte qu'un vote réellement.

M. le Maire : Oui, tout à fait.

Mme COCH : Voilà. Donc, effectivement, il serait peut-être agréable si vous pouviez nous fournir les éléments que vous faites, notamment sur les diverses réunions pour la déchetterie. Les comptes-rendus des réunions que vous avez eus.

M. le Maire : Pas la déchetterie, mais le centre d'enfouissement technique.

Mme COCH : Oui, mais là, tout à l'heure, vous parliez aussi de la déchetterie.

M. le Maire : Oui, mais là, il n'y a pas de réunion particulière. Le centre d'enfouissement technique fait effectivement l'objet d'un suivi qui en général se passe à la Mairie, mais à

l'initiative du Préfet. Mais c'est une réunion préfectorale et il y a des comptes-rendus que l'on peut très facilement vous faire passer.

Mme COCH : D'accord, je les attends.

M. le Maire : Oui ?

M. AMARO : Juste avant l'intervention de Mme REYNAUD, surtout que je suis assez surpris parce qu'en tant que membre du bureau de l'ASM du lotissement qui est sur le Jas de Rhodes, nous n'avons accès à rien. Rien ne nous est partagé. Or, on est censé en tant que riverains directs être mis au courant et avoir les comptes-rendus, au-delà d'être élu, de ce type de réunion. Depuis que nous habitons, en tout cas depuis 2016, sur ce secteur, il n'y a jamais eu de partage d'informations aux habitants. Donc qu'est-ce qui coince en termes de partage d'information ? Vous avez un élu, M. LEUCA, vous étiez président du CIQ, qu'est-ce qui s'est passé depuis 2017, jusqu'à ce que vous soyez élu, pour que nous n'ayons pas les informations concernant les réunions annuelles ? Qu'est-ce qui beugue dans les transmissions d'information ?

M. le Maire : Mais, il n'y a rien qui beugue. Vous demandez de transmettre des rapports, celui-là en particulier et il y en a bien d'autres, moi je suis tout à fait prêt à vous le transmettre.

M. AMARO : Mais on le demande chaque année.

M. le Maire : Comment ?

M. AMARO : Chaque année, on le demande. Que ce soit en tant que riverain ou en tant qu'élu, chaque année on le demande.

M. le Maire : Non, pas en tant que riverain. En tant que riverain, vous êtes concerné, bien entendu, c'est un rapport public que n'importe qui peut demander et obtenir, il n'y a pas de souci. Il n'y a pas de souci, il n'y a rien qui coince, il n'y a rien qui beugue. Malheureusement, comme vous le savez, le service de l'État qui est en responsabilité de ces questions-là a des moyens extrêmement limités par rapport aux questions de contrôle et moyennant quoi on a nous-mêmes au niveau des communes pas toujours satisfaction par rapport à ce que l'on peut demander. Cela dit, j'ai très facilement répondu à vos questions, mais ce n'était pas l'objet de cette délibération.

L'objet de cette délibération, c'est la gestion des déchets ménagers. Attendez, si vous permettez, je vais finir ma phrase. Et pour ajouter une précision qui me paraît importante, on n'a pas entière satisfaction de la gestion des déchets ménagers par la métropole, c'est une évidence. Et je vais en prendre une preuve très précise. C'est la collecte de tout ce qui peut constituer les encombrants, les déchets sauvages et autres oublis auprès des points d'apport volontaires. Il y a quelques semaines de ça, je suis allé avec l'équipe qui fait la tournée, participer à cette tournée, c'est-à-dire de 06h30 à 08h00. Je les ai accompagnés dans leur véhicule et ça m'a permis de voir ce que je savais déjà : c'est qu'il y a des choses qui sont impensables sous prétexte de compétences différentes. Déchets et propreté urbaine ne font pas partie de la même compétence, alors que pour le quotidien des gens, c'est exactement la même chose. C'est-à-dire, quand il y a des poubelles qui sont oubliées par terre, les gens ne cherchent pas à savoir si ça relève de la collecte des déchets compétence métropolitaine ou si ça relève de la propreté urbaine compétence communale.

Moi je n'ai pas cherché à comprendre, depuis le début on n'était même pas encore en métropole en 2016, on a deux équipes qui, sur la commune, plusieurs fois par semaine, passent secteur nord et secteur sud pour ramasser les oublis. Je ne cache pas que cela a un coût. Et j'aimerais quand même rajouter quelque chose qui me paraît important pour faire la part des choses, que beaucoup de déchets que l'on retrouve sur la chaussée relèvent d'incivilités majeures. On ne va pas se raconter des histoires, on essaye bien de sanctionner, de verbaliser, mais outre que le procès-verbal est complètement peu incitatif, il faut arriver à prendre les gens sur le fait. Alors, on a eu quelques succès, non pas par rapport à des

poubelles oubliées, mais par rapport à des décharges. Pour le procès, on a finalement gagné concernant cette exploitation de gravats divers et variés qui était située sur la 368. D'ailleurs, M. FUSONE, vous vous en étiez ému parce que vous aviez mis en avant qu'on empêchait une société de travailler, ce que d'ailleurs le directeur de la société avait lui-même mis en avant. Enfin je rappelle qu'il était en double infraction, code de l'urbanisme et code de l'environnement. On a finalement gagné en appel.

M. FUSONE : Non, mais c'est parce que...

M. le Maire : M. FUSONE, je vous ai fait une remarque, ce n'est pas grave.

M. FUSONE : Non, mais je vais vous répondre. J'avais posé effectivement des questions, mais quand on a des camions-bennes sur la commune, qu'on a des vidéos, qu'ils déchargent, que l'on sait qui c'est et que vous avez votre premier adjoint – on a les vidéos qui nous expliquent que c'est un mur de pépinière qui s'est effondré –, ça pose quand même des soucis et des gros problèmes. Donc à un moment donné, oui, on a posé des questions parce qu'on est là pour poser des questions. Et vous, quand on constate des infractions et que l'on vous envoie les vidéos, vous expliquez que c'est autre chose. Que c'est un mur de pépinière qui s'est effondré.

M. le Maire : Je ne sais pas de quoi il s'agit.

M. FUSONE : Quand on voit les personnes avec des godets décharger directement...

M. le Maire : Les camions bennes qui ont été pris à plusieurs reprises – alors là cette affaire, je ne sais même pas de quoi vous parlez – sur le fait, je peux vous dire que chaque fois nous avons poursuivi. Et on a gagné d'ailleurs un autre procès, ou plutôt le contrevenant a perdu le sien, mais quand on sait ce que rapporte le traitement de ces camions-bennes de façon évidemment illégale et le montant de l'amende, on comprend que ce n'est pas dissuasif. Moi je peux vous dire que concernant cela, je ne lâche rien et il n'y avait aucune agression de ma part vis-à-vis de vous. Il faut bien éclairer le débat et rappeler la position que vous aviez prise là-dessus. Vous vous étiez ému, effectivement, que je poursuive une société. C'est tout. Il n'y a vraiment rien de méchant de ma part.

M. FUSONE : J'avais juste posé des questions et je dis que vous, vous laissez faire, on a les preuves, vous avez laissé faire directement. M. LEONETTI, vous aviez vu la vidéo de ce 38 tonnes qui déchargeait le godet, vous aviez vu, il y avait la plaque d'immatriculation, il y avait eu tout. Et vous avez expliqué que c'était un mur de pépinière qui s'était effondré, alors qu'il y avait les preuves.

M. LEONETTI : Non, ce n'était pas...

M. FUSONE : Ce n'est pas que des amendes, vous savez, il y a la confiscation du matériel, donc quand on confisque un 17 tonnes, ça fait mal.

M. le Maire : Oui et la société dont je vous parlais, tout le matériel a été confisqué, neutralisé. Madame.

Mme FIORILE REYNAUD : Je reviens à la délibération, je voulais savoir où en étaient les collecteurs à compost. Où vous en êtes sur la commune des Pennes-Mirabeau ?

M. LEONETTI : Les cantines ont les collecteurs, après si vous me parlez concernant les administrés, il faut qu'ils fassent une demande auprès de la métropole, puisque c'est eux qui gèrent ça. Il y a la possibilité d'avoir des compacteurs de différentes tailles, puisqu'ils en ont même qui peuvent être utilisés dans des bâtiments, qui sont plus petits. Je crois qu'ils sont de l'ordre de 10 euros. Et qu'il faut s'adresser auprès de la métropole. Mais je vous avoue qu'à ce jour, ils n'en ont pas reçu beaucoup pour pouvoir couvrir ne serait-ce que la commune des Pennes-Mirabeau.

Mme FIORILE REYNAUD : Et les logements sociaux et autres, est-ce que ça se fait aussi ? Ça s'est fait ? Vous avez demandé ? Pour les logements collectifs ?

M. LEONETTI : Oui, il y a des demandes qui ont été faites pour les logements collectifs, je vous dis, il y a même la possibilité de l'avoir, si on a un appartement, un T3, un T4, de l'avoir à l'intérieur. Il y a des petits collecteurs qui sont faits aussi pour récupérer et jeter dans des collecteurs plus gros.

Mme FIORILE REYNAUD : C'est mieux de les avoir à l'extérieur quand même.

M. LEONETTI : Oui, il y a des demandes aussi dans les petites habitations.

M. le Maire : Ça se met en place de façon très laborieuse, il faut le reconnaître. C'est long, c'est difficile. Je vous rappelle que lorsque l'on a mis en place la collecte sélective, c'était il y a une vingtaine d'années à l'époque, c'était sous l'autorité de la communauté du Pays d'Aix et ça a été très compliqué. Mais, il n'en demeure pas moins, les chiffres le montrent, que les Pennois sont plutôt bons élèves en matière de tri. Bien, cette délibération, ce n'est pas pour ou contre, c'est une approbation comme quoi on a bien présenté... Oui, pardon ?

M. LEUCA : J'aimerais répondre quand même à M. AMARO. Lorsque j'étais président du CIQ, c'est moi qui m'en occupais. Mais aujourd'hui, vous avez quand même un représentant qui est membre de l'ASM, c'est M. CAUGOLI. Donc vous pouvez lui demander tous les renseignements, puisqu'il fait partie justement de ces fameuses réunions et est membre de l'ASM.

M. AMARO : Oui, c'est pour ça que j'ai été très précis, je vous ai fait la demande sur 2017 et 2020. Vous réécoutez, vous lisez le compte-rendu : je vous ai demandé pourquoi depuis 2017 jusqu'aux élections, vous n'aviez rien de transmis en tant que président du CIQ. J'ai été très précis dans la question, Monsieur. Donc je la réitère : pourquoi, sous votre présidence, rien n'a été transmis ?

M. LEUCA : Parce que je n'en avais pas.

M. AMARO : Donc, ça veut bien dire que la municipalité ne transmet pas. Vous confirmez ce que nous redoutons sur un sujet d'ampleur comme celui-ci, il n'y a pas de pro activité de communication de la commune envers les riverains. Merci M. LEUCA, parce que vous corroborez les propos que nous tenons.

M. LEUCA : Je ne faisais pas partie... A l'époque, je ne faisais pas partie de la commission.

M. AMARO : Vous étiez président du CIQ.

M. LEUCA : Les documents que vous demandez, en général, on les transmet, maintenant...

M. AMARO : Donc vous allez nous les envoyer.

M. le Maire : Bien, donc la 3, vous approuvez la présentation du rapport, c'est bon. La 4.

M. LEONETTI : La 4, cela concerne la société Foncière Mazarine...

M. AMARO : On n'a pas voté.

M. le Maire : C'est une approbation. Approuvez-vous le fait que le rapport vous a été présenté ?

M. AMARO : Ah oui, d'accord.

M. le Maire : Oui. C'est bon, je peux considérer que c'est approuvé ? Parfait.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

4 – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES CT 449 et CT 450

M. LEONETTI : Alors, la 4. Cela concerne la société Foncière Mazarine qui souhaite céder à l'euro symbolique les parcelles CT 449 et CT 450 d'une contenance de 228 m² et 231 m², qui sont au chemin des Chauvines dans le quartier du Repos. Ce sont des voies. Pour régulariser une emprise foncière.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

5 – BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES – COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

M. le Maire : La 5.

M. LEONETTI : La 5, c'est le bilan que nous devons passer chaque année sur les cessions et acquisitions immobilières de la commune. Donc, vous avez reçu le tableau concernant les cessions et les acquisitions. On va faire un petit rappel sur un point concernant la zone des Sibylles qui est quand même une belle réussite de par les enseignes qui sont présentes – DHL, Tesla et bien d'autres – qui laissent quand même un bilan de 3,9 millions. Vous avez donc le tableau récapitulatif des opérations.

M. le Maire : Des questions ? Oui ?

M. FUSONE : Sur la zone des Sibylles, il reste des terrains de libres ?

M. LEONETTI : Pardon, excusez-moi ?

M. FUSONE : Sur la zone des Sibylles, il reste des terrains de libres ?

M. LEONETTI : Non, il n'y a plus de terrain de libre. Il restait un terrain, il y a eu un désistement concernant un acquéreur, mais il y a 11 lots et les 11 lots sont pris.

M. AMARO : Quel était l'acquéreur ?

M. LEONETTI : Pardon ?

M. AMARO : Quel était l'acquéreur ? Qui s'est désisté ?

M. LEONETTI : L'acquéreur, il avait un projet qui était dessus et qui ne rentrait pas dans le cadre de l'opération, par le cahier des charges, de tout ce que l'on avait mis, donc après il s'est retiré.

M. AMARO : Et qui est-il ?

M. LEONETTI : Je ne sais plus qui était l'acquéreur, mais il s'est retiré du projet.

M. AMARO : Si vous pouviez me l'envoyer par écrit, s'il vous plaît.

M. LEONETTI : On peut vous envoyer la liste exhaustive de tous les propriétaires.

M. AMARO : Non, juste l'acquéreur, ça ira.

M. LEONETTI : OK, on vous le fera parvenir.

M. AMARO : Merci.

M. le Maire : D'autres questions pour ce bilan des cessions immobilières ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE - COCH

CULTURE

6 – CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE MUSIQUE ENVIE POUR THE VESPER

M. le Maire : La 6.

M. LONG : Bonsoir. C'est pour moi.

M. le Maire : Oui, je me tourne vers toi.

M. LONG : La convention de résidence artistique pour l'association Musique Envie, qui est représentée par Mme Mylène SOLER. Une convention de résidence donc, assez classique.

M. le Maire : Questions ? Remarques ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

7 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION A2PV

M. le Maire : La 7.

M. LONG : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association A2PV, représentée par M. CARACCI, d'un montant de 1 500 euros.

M. le Maire : Oui ?

M. FUSONE : Ça revient à ce qui a été dit en début de Conseil municipal, avant, c'était l'association qui filmait le Conseil municipal, c'était plutôt bien. Les films étaient bons, il y avait une certaine transparence et on pouvait voir ce qu'il se passait au sein du Conseil municipal. Vous nous avez expliqué que vous arrêtiez de filmer parce que ça coûtait trop cher, c'était l'argument, et depuis vous avez pris une dactylo. La réalité, c'est que vous ne vouliez plus filmer pour ne pas voir ce qu'il se passait au sein du Conseil municipal. Pour ne pas voir que parfois vous êtes en difficulté, que parfois vous ne savez pas répondre, donc c'est un petit peu problématique pour vous. Vous ne pensiez peut-être pas aussi que certains allaient filmer et diffuser également les Conseils municipaux. Tout ça pour vous dire que ça reste quand même la double peine pour les Pennois, parce que du coup, on paye la dactylo, et maintenant on va continuer à subventionner l'association A2PV. Donc finalement on ne fait pas d'économie.

M. LONG : Vous n'y êtes pas. L'association A2PV était rémunérée spécifiquement pour tourner les Conseils, ici, il s'agit d'une subvention pour faire fonctionner cette association qui

fait des courts métrages. C'est totalement différent. Il ne faut pas tout mélanger. La rémunération pour payer, pour rémunérer le tournage du Conseil était totalement à part. M. CARACCI avait déjà une association qui était présente et qui faisait du court métrage. Cette délibération ne concerne que cette subvention, ce n'est pas le sujet du tournage du Conseil municipal. Je vous renvoie à la réponse déjà donnée par M. le Maire précédemment dans ce Conseil.

M. le Maire : Quant à la crainte de ne me voir mettre en difficulté, tout le monde n'a pas la chance d'avoir votre aisance orale et votre connaissance approfondie des dossiers. Donc j'acte ce que vous venez de dire. Pour l'association A2PV, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 31
CONTRE : 2 - M. FUSONE - COCH
ABSTENTION : 0

8 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CANTAREN

M. le Maire : La 8.

M. LONG : La 8. L'attribution d'une subvention à l'association Cantaren représentée par Mme Karine SAUVADET, pour un montant de 1 500 euros.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

9– ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA CLEF DES CHANTS

M. LONG : La 9 concerne l'attribution de la subvention à l'association La Clef des Chants représentée par M. Alain MACCARI pour un montant de 1 500 euros.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

10 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ESCOLO ESPENENCO DE LENGU PROUVENCALO

M. LONG : La 10. L'attribution, toujours, d'une subvention à l'association Escola Espenenco de Lengu Prouvencalo, présidée par M. Francis GARCIA, pour un montant de 750 euros.

M. le Maire : On apprécie ta connaissance approfondie de la prononciation provençale, j'apprécie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

11 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS DES ARTS

M. le Maire : La 11.

M. LONG : L'attribution d'une subvention à l'association Les Amis des Arts, présidée par Mme NICOLAÏ, pour un montant de 550 euros.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

12 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES TRÉTEAUX DE LA COMMUNE

M. le Maire : La 12.

M. LONG : L'attribution d'une subvention à l'association Les Tréteaux de la Commune, présidée par M. Bernard GRANIER, pour un montant de 500 euros.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

13 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION À L'OMBRE BLEUE DE L'OLIVIER

M. LONG : La 13 concerne l'attribution d'une subvention à l'association A l'Ombre Bleue de l'Olivier, présidée par Mme Josiane GIULLY, pour un montant de 300 euros.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

14 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SCRABBLE

M. LONG : Et la 14, toujours l'attribution d'une subvention à l'association Scrabble, présidée par M. Marc AUBERTIN, pour un montant de 800 euros.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

FINANCES

15 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AIDE DE LA RÉGION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR) POUR L'ANNÉE 2024 PROGRAMME S « SECURISATION »

M. le Maire : Merci, les délibérations suivantes sont pour Jean-Philippe MUSSO.

M. MUSSO : Merci, il y a un certain nombre de délibérations concernant des demandes de subventions. Le total des projets s'élèvera à 2 millions et 300 000 euros, ça concernera 23 projets et 7 délibérations. La première est une demande de subvention dans le cadre de la région, au titre du Fonds interministériel de prévention de délinquance et de la radicalisation. À ce titre-là, il y a deux types de projets : la vidéoprotection d'une part et les équipements de police municipale d'autre part.

Concernant la vidéoprotection, donc, il y aura l'optimisation de plusieurs sites : celui sur la RD368 pour 2 816 euros, celui de la sortie A7 vers Coca-Cola pour 5 429 euros. Est également prévue l'extension de la vidéoprotection de la police nationale pour 9 822 euros et l'extension du serveur du CSU pour 23 922 euros. Et enfin l'équipement de deux gilets pare-balles pour un coût total de 920 euros.

M. le Maire : Questions dans le cadre du FIPDR ? Oui ?

M. SCAMARONI : Bonsoir à tous. C'est au sujet de la sécurité, on vous avait demandé les comptes-rendus des réunions CRSPD. Vous nous avez répondu, à tort, que l'on pouvait consulter ça sur le site internet. Alors on a cherché, malheureusement on n'a pas trouvé. Donc est-ce qu'il serait possible d'avoir ces comptes-rendus ?

M. le Maire : Oui, bien évidemment. Je ne vois aucun inconvénient à vous donner les comptes-rendus du CRSPD.

M. SCAMARONI : Surtout que le dernier a eu lieu le 12 juin 2023, donc si vous pouviez nous donner le compte-rendu. En tout cas sur internet, on ne l'a pas trouvé.

M. le Maire : On en avait eu un autre exceptionnel même, pour des raisons que j'avais demandées de façon expresse au Préfet. Oui, oui, il n'y a pas de souci.

M. SCAMARONI : OK, merci.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

16 – PLACEMENTS FINANCIERS (COMPTE À TERME)

M. MUSSO : La 16. Nous quittons temporairement les subventions, pour des demandes de placement financier, c'est-à-dire l'ouverture de comptes à terme. Nous disposons de fonds disponibles auprès de l'État qui, aujourd'hui, sont sans intérêt perçu. Deux articles du Code Général des Collectivités Territoriales nous permettent de déroger à cette règle. Le L1618-1 et suivant : il faut que les fonds proviennent de libéralités, de l'aliénation d'éléments de patrimoine, comme des cessions immobilières dont leurs emplois sont différés pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de recettes exceptionnelles dont la liste a été fixée par décret du Conseil d'État au 28 juin 2004.

Donc il est proposé d'ouvrir six comptes à terme d'un montant chacun de 1 million d'euros, qui devraient rapporter sur une durée de douze mois, chacun devrait rapporter... Les taux sont aujourd'hui autour de 3,5 % et 3,7 %. Une fois que ces comptes-là sont ouverts, on les laisse une année et à la fin de cette année-là, ils seront clôturés. Si on décide de réitérer l'opération, il faudra à nouveau ouvrir d'autres comptes à terme. Alors pourquoi six comptes de 1 million d'euros ? Pour répartir, entre guillemets, le risque, puisque si on venait à retirer pour des besoins de trésorerie une partie de l'argent, on ne pourrait pas l'effectuer. Il faudrait clôturer la totalité du compte à terme. Donc afin de limiter ce risque-là, on a décidé de vous proposer d'ouvrir six comptes de 1 million et pas un seul compte de 6 millions.

M. le Maire : Questions ? Remarques ? Oui, M. FUSONE et M. AMARO.

M. FUSONE : Alors je prends ce qu'il y a écrit dans la délibération : « la collectivité dispose d'une trésorerie abondante ». Au moins ça a le mérite d'être clair, c'est écrit dessus, mais quand on vous entend parler, quand les Pennois vous entendent parler, vous expliquez qu'il n'y a pas d'argent.

M. le Maire : Je n'ai jamais dit ça, arrêtez de me faire ce procès, je n'ai jamais dit ça.

M. FUSONE : Si, c'est ce qui remonte à nos oreilles.

M. le Maire : Alors débouchez-vous les oreilles, je n'ai jamais dit que nous n'avions pas d'argent.

M. FUSONE : Dans les écoles c'est ce que vous dites. Quand il y a des choses à faire, on n'a pas d'argent. Dans les clubs de sport, il n'y a pas d'argent. Pour les habitants, il n'y a pas d'argent.

M. le Maire : C'est faux.

M. FUSONE : C'est souvent ce qu'il nous revient aux oreilles.

M. le Maire : C'est ce que disent les gens, peut-être, mais pas moi.

M. FUSONE : À côté de ça – je ne vous ai pas coupé –, à côté de ça, vous avez augmenté les impôts ?

M. le Maire : Oui, l'année dernière.

M. FUSONE : Donc vous avez mis un véritable coup de bambou aux Pennois et on voit que finalement, il y a une cagnotte où vous allez placer 6 millions d'euros alors qu'il y a tant de choses à faire sur la commune : il n'y a plus d'éclairage la nuit, il n'y a pas de police municipale la nuit, il y a des bâtiments, des problèmes de voirie... Enfin bref, il y a vraiment des travaux à faire. De plus, vous allez placer... Sur la délibération, il est écrit « à renseigner », donc 3,5 % - 3,7 %, avec une inflation à 6 % et même sûrement plus au final, on va encore perdre de l'argent. Donc il y a peut-être d'autres choses à faire sur la commune que de placer de l'argent.

M. le Maire : Oui ?

M. MUSSO : Pour information la délibération a été modifiée, tout est affiché sur la notification qui vous a été transmise d'une part. Ça ne va pas nous coûter de l'argent puisque cette opération devra à peu près nous rapporter 200 000 euros. Par rapport à la cagnotte et l'argent que nous avons thésaurisé, c'est assez simpliste puisqu'en fait, on ne peut pas tout utiliser d'un coup. Si vous regardez, en fait, comment on va gérer... Vous avez lu le budget ?

M. FUSONE : Vous avez augmenté les impôts.

M. MUSSO : Si on n'avait pas augmenté les impôts, quel aurait été le résultat de la section de fonctionnement ?

M. le Maire : Ça, on va en débattre lors du débat du budget.

M. MUSSO : Vous avez une vision assez réductrice de ce qu'on peut faire là-dessus. Alors effectivement, on propose ici d'utiliser les comptes à terme. Quelles sont aujourd'hui les recettes possibles pour une collectivité ? Quel est le moyen de générer des recettes ? Augmenter les impôts, vous l'avez évoqué. Augmenter les tarifs des différents services aussi. Ce qui est proposé, c'est d'utiliser une partie de cette réserve pour générer 200 000 euros, et on va le voir dans le budget qu'ils vont être très nécessaires, ne serait-ce que pour rembourser l'emprunt.

M. le Maire : M. AMARO et ensuite Mme COCH.

M. AMARO : Je vais tenter de vous donner une position sans vous attaquer personnellement, comme vous avez attaqué M. FUSONE alors qu'il tentait de donner une position sur une délibération pour laquelle vous nous demandez notre avis. Parce que, pour rappel, lorsque vous soumettez une délibération au vote, vous demandez aussi l'avis des élus. J'espère que vous ne me direz pas en tout cas qu'il faut que je me débouche les oreilles, car je trouve ça assez mesquin et réducteur entre élus et entre êtres humains. Je trouve en tout cas la réaction de M. FUSONE plutôt positive...

M. le Maire : Tout le monde n'a pas votre opinion.

M. AMARO : Je ne vous ai pas coupé, s'il vous plaît M. le Maire. Je trouve la réaction de M. FUSONE plutôt positive puisqu'il ne faut pas rentrer dans les attaques personnelles que vous engagez. On rejoint totalement cette position. Des exemples tout simples : on est quand même dans une commune où nous avons, nous allons y revenir, 19 millions d'excédent budgétaire. Non, plus de 19 millions d'excédent budgétaire. Nous avons augmenté les impôts et nous nous retrouvons à devoir placer de l'argent alors que oui, vous dites aux associations, aux parents d'élèves dans les écoles, Mme CHAVE, puisque je vous ai entendue réagir aussi, aux Pennois qu'il n'y a plus d'argent. Un exemple tout simple : nous avons ces derniers mois une multiplication de cagnottes en ligne lancées par les associations pour financer les voyages de leurs sportifs. Comment peut-on accepter, M. MUSSO, comment pouvez-vous accepter en tant qu'adjoint aux finances que dans une commune où nous allons placer 6 millions d'euros, dans une commune où nous avons pour 19 millions d'excédent budgétaire, que des associations se retrouvent – excusez-moi du terme – à faire la manche en lançant des cagnottes en ligne pour récupérer 2 000 ou 3 000 euros pour que leurs sportifs pennois qui rayonnent sur la commune et qui peuvent rayonner sur le territoire français voire international, puissent se déplacer.

M. MUSSO : Combien est-ce que...

M. AMARO : Ne me répondez pas par une question, M. MUSSO, parce que c'est une tactique de communication que de répondre par une question à une question. Ma question est simple : comment vous acceptez en tant qu'adjoint aux finances que des associations lancent des cagnottes en ligne à qui on dit qu'il n'y a pas d'argent alors que nous avons un placement de 6 millions d'euros et que nous avons une cagnotte de 19 millions d'excédent budgétaire. La question est simple.

M. MUSSO : La réponse le sera aussi. Je réponds à la question que je vous ai posée indirectement, comme ça j'aurais répondu favorablement à votre préconisation concernant ma réponse. Combien est-ce qu'on donne chaque année aux associations ? Plus d'un demi-million d'euros. Combien est-ce que nous faisons payer aux associations la mise à disposition...

M. AMARO : Combien il nous reste d'excédent budgétaire ?

M. MUSSO : Attendez...

M. AMARO : Mais vous ne répondez pas à la question ! Répondez à la question. Ne posez pas une question à la question. Répondez à la question. Ne rentrez pas dans une tactique de communication, nous ne sommes pas ici à l'Assemblée nationale, nous ne sommes pas à la télé, nous sommes à un Conseil municipal. Comment vous pouvez accepter, Monsieur l'Adjoint aux finances, est-ce que vous acceptez que malgré le fait qu'on donne plusieurs centaines de millions d'euros, des associations puissent lancer des cagnottes en ligne pour financer des déplacements ? Répondez à ma question.

M. MUSSO : M. AMARO, vous m'opposez une tactique de communication alors que vous en avez une tout autre. Alors, laissez-moi faire ma tactique de communication et je vous laisse tranquillement faire la vôtre. Je vous le dis, plus d'un demi-million d'euros donné chaque année aux associations, auxquels s'ajoutent les prix qui sont faits par la location de nos infrastructures qui ne nous couvrent même pas les fluides. A vous entendre, on dirait que toutes nos associations sont miséreuses sur la commune.

M. AMARO : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. MUSSO : Si. Qu'elles doivent quémander et faire des cagnottes en ligne afin de pouvoir fonctionner. Certaines associations nous font des demandes spécifiques par rapport à des déplacements, etcétera, et on donne des subventions exceptionnelles. Ça a été le cas, par

exemple du twirling. Très récemment, on a donné une subvention exceptionnelle, plus d'un demi-million, très inférieure au reste. Alors si aux Pennes-Mirabeau, on traite si mal que ça les associations, je pense que dans les autres collectivités, elles sont encore moins bien traitées. Donc je ne vous permets pas de faire ce type de remarque et effectivement si certaines associations souhaitent mettre en place des cagnottes, libre à elles de le faire pour des événements exceptionnels. Cette demande de subvention, on n'en a pas eu concernant l'association à laquelle vous faites référence. Les demandes, nous les traitons au fur et à mesure et je pense que nous servons très largement le tissu associatif des Pennes-Mirabeau, puisque cette année encore le montant donné aux associations va encore augmenter. Quant à la réponse sur les 6 millions d'euros, vous l'avez évoqué M. le Maire, je répondrai plus largement lorsqu'on abordera le budget. Et pour précision, nous n'avons pas 19 millions de cagnotte, mais nous sommes passés à 15. On le verra tout à l'heure, comment elle va être réduite jusqu'à la fin du mandat. Ça s'appelle gérer une collectivité.

M. AMARO : Quand vous parlez des autres communes, quelles sont les autres communes que vous pointez, entre guillemets, positivement, qui ont un excédent budgétaire aussi conséquent que le nôtre et qui peuvent placer 6 millions ? L'enjeu n'est pas sur la somme, l'enjeu il est sur le fait que nous soyons une commune très riche, l'enjeu, je vous rejoins M. FUSONE, il est sur le fait que vous ayez augmenté les impôts locaux et qu'aujourd'hui l'argent ne va pas aux Pennois. Vous ne leur rendez pas l'argent que vous prélevez, vous le placez en banque. Il y a des besoins. Vous prenez toujours l'exemple du bon père de famille, mais heureusement que la famille qui gagne 5 000 euros par mois ne donne pas la même chose qu'aux enfants de couples qui en gagnent 1 000. Mais heureusement que la proportion est différente. Vous me répondez par des chiffres : il y a des besoins et on a de l'argent. Vous placez l'argent, c'est un choix. Notre vision, elle est simple, on la partage totalement. Partout où l'on va, vous expliquez qu'il n'y a pas d'argent. Donc soit les conseillers municipaux parlent tous avec les mêmes personnes qui ont la même vision, soit vous êtes inaudible avec certaines parties de la population, et ça, il faut l'entendre.

M. le Maire : Mme COCH.

Mme COCH : Au risque de paraître un peu trop simpliste pour votre hauteur d'esprit M. MUSSO, il me semble que quand on place de l'argent avec un rendement de l'argent inférieur au taux d'inflation, effectivement il y a un problème. Nous passerons là-dessus. Autre chose : qu'est-ce qui coûte aux Pennois aujourd'hui ? Vous le savez ? La vie du quotidien a augmenté. Aujourd'hui, quand vous roulez sur des routes qui ne sont pas suffisamment sécurisées, qui ont des trous, qui... Quand vous vivez dans une commune où les infrastructures ne sont pas suffisantes à la vie du quotidien, vous devez dépenser de l'argent. Pour réparer une voiture, vous devez dépenser de l'argent. Pour pouvoir faire des activités avec vos enfants, vous devez dépenser de l'argent.

Que gère la commune ? Les impôts des Pennois, d'accord. Les impôts des Pennois n'ont pas vocation à être thésaurisés comme vous dites, puisque vous aimez bien adapter les termes. Tout le monde a compris que c'était pour mettre de l'argent à la banque. Donc on va reprendre maintenant du début, puisqu'on est tous apparemment sur la même compréhension du sentiment des Pennois et que vous n'arrivez visiblement pas vu de votre hauteur d'esprit à l'entendre, je reviens là-dessus encore une fois : quand on dépense de l'argent sur les infrastructures de la commune, quand on dépense de l'argent pour le bien vivre des Pennois, il ne s'agit pas d'une perte d'argent. Il s'agit d'un gain pour les Pennois. Donc merci de comprendre que l'ensemble de l'opposition et les Pennois ne soient pas en accord avec votre vision beaucoup trop haute pour eux, de votre implicite besoin de thésaurisation.

M. le Maire : Tu veux compléter ? Vas-y.

M. MUSSO : Je vous laisse libre par rapport à la hauteur d'esprit ou quoi que ce soit. C'est assez incompréhensible le raisonnement que vous avez eu, puisque...

Mme COCH : Pour vous sûrement.

M. MUSSO : Non, mais c'est assez simple. On vous l'a expliqué, on ne peut pas dépenser les 19 millions. Les 15 millions aujourd'hui, il va en rester 6 millions d'un coup et on ne peut pas les donner. Aujourd'hui, quand on lit les comptes, nous n'avons pas assez de résultats de fonctionnement pour payer notre emprunt.

Mme COCH : Est-ce que c'est ce qu'on vous demande ? Ce n'est pas ce qu'on vous dit. Vous n'avez pas entendu ce qu'on vous dit. On vous dit que l'argent aurait été mieux utilisé par les infrastructures que dans la thésaurisation. On ne vous parle pas de maintenant, il faut claquer des doigts. On vous dit que la gestion ne convient pas.

M. MUSSO : L'argent est utilisé chaque année dans les infrastructures à hauteur de ce qu'il est possible de faire en matière de réalisation. Et si on pouvait mettre 19 millions d'un coup pour réparer toutes les routes, réparer tous nos bâtiments, etc., vous pensez qu'on ne l'aurait pas fait ? Si en une année on pouvait exécuter les 19 millions d'euros ? On n'arrive pas à exécuter la totalité du...

Mme COCH : Comment ça vous...

M. MUSSO : Pardon, je termine ma phrase. Après là aujourd'hui ce qu'on vous propose, avec la réserve qui est là et qui va sensiblement diminuer jusqu'à la fin du mandat, c'est justement de ne pas augmenter les impôts, c'est de ne pas aller chercher...

Mme COCH : Mais vous l'avez fait, vous l'avez fait !

M.le Maire : Le bilan financier se verra à la fin du mandat. Aujourd'hui, nous n'avons pas 19 millions, mais bien 15 et des poussières...

M. MUSSO : 15 millions 300 000 euros.

M. le Maire : À la fin du mandat, d'après nos prévisions, tous les investissements que nous allons proposer aux Pennois dans le cadre de notre programme que nous nous efforçons de réaliser, il devrait rester, allez, un petit matelas de 3 ou 4 millions d'euros. Ça, c'est la vérité des chiffres. Alors partons non pas sur la base de 19, mais de 15. Mais à la limite, peu importe. On ne peut pas dépenser d'un coup et ça, c'est comme les finances personnelles. Quand vous faites des investissements pour votre ménage en achetant un certain nombre de biens immobiliers ou autre, vous avez parfois un peu d'avance et cette avance vous la placez sur un livret de caisse d'épargne. Donc nous, on n'a pas cette souplesse, les choses sont extrêmement limitées.

Avec mon équipe, je me suis efforcé depuis le début de ce dernier mandat de réfléchir à l'évolution financière de la commune à l'aune de ce que l'on voit au niveau de l'État. Parce que figurez-vous, et ça vous le savez bien, que pour l'État, les communes - pas les Pennes- Mirabeau en particulier - les communes sont riches. Et jamais, jamais, nous n'avons eu autant de difficultés financières à boucler le budget. Je ne veux pas anticiper ce que Jean-Philippe va faire dans quelques minutes, mais si nous n'avions pas ces réserves et que nous roulions uniquement sur le budget de fonctionnement, nous sommes en déficit.

Un exemple. Parce que vous êtes critique à notre égard et c'est normal, vous êtes dans l'opposition. Permettez-moi de l'être parfois au vôtre. Vous n'avez pas voté le budget des Sibylles. Les Sibylles, excusez-moi du peu, rapporte à la commune 4 millions d'euros. Vous ne l'avez pas voté, vous balayez ça d'un revers de main. Excusez-moi, mais je suis un peu inquiet d'imaginer comment vous voyez la gestion des choses. Donc nous la gestion, on essaye de la mettre dans la durée. Quant à vos chastes oreilles, excusez-moi M. FUSONE si vous estimez que j'ai été un peu trop fort avec vous, mais je n'ai jamais dit aux Pennois, je n'ai jamais dit aux Pennois que nous n'avons pas d'argent. J'ai dit aux Pennois que nous essayons de gérer les ressources de la commune. Et pas besoin d'avoir fait l'ENA. Les ressources de la commune, c'est quoi ? Les impôts, les subventions, les dotations de l'État. Vous savez très bien à quel point les dotations de l'État ont diminué. Comment on peut jouer sur un budget équilibré ? Les recettes ou les dépenses. Les dépenses, on essaye de faire au mieux.

Au niveau des associations, nous donnons en gros 500 000 euros de subventions par an aux associations. Mais ça ne montre pas la réalité des choses. La réalité des choses, c'est tout ce qui est valorisé. Je vais vous prendre un exemple qui date de ce matin. Une grosse association de la commune auprès de laquelle j'ai été ce matin pour voir un certain nombre de difficultés qu'ils pouvaient rencontrer me disait « Et bien voilà la clôture ci, la peinture là, etcétera ». Bref. Vous qui suivez de très près le budget, vous acceptez quand même que l'on puisse poser des questions dans les deux sens. Est-ce que vous savez combien une association de 600 personnes, 600 membres, paye à la commune par an au niveau des locations de leurs locaux ? Vous savez ? Vous ne savez pas. Ce n'est pas grave. On ne peut pas tout savoir. 114 euros par an. 114 euros par an, ça ne couvre pas le montant des fluides d'un mois. Voilà ça c'est une réalité. Ça, vous ne pouvez pas le nier, c'est une réalité.

J'ai toujours mis en avant dans la gestion que je fais le bon équilibre entre l'usager et le contribuable. Comme son nom l'indique, le contribuable, il contribue à tout, y compris à des usages qu'il n'a pas. Tous les contribuables ne jouent pas au foot ou au rugby, etc. Donc voilà. Que vous critiquiez la façon de gérer la commune de ma part, j'ai presque envie de dire que c'est normal, vous êtes dans l'opposition, les élections approchent et vous ferez tout pour montrer que j'ai mal géré la commune. Je ne suis pas certain que ce soit partagé par tout le monde puisque, pardon de vous le rappeler, j'ai été élu quatre fois. Bon, passons.

L'aspect est quand même très politique. Effectivement, on dit « je ne peux pas vous laisser dire telle ou telle chose », mais si, moi au contraire, je vous les laisse dire et puis à un moment donné je la soumetts à la sagacité des gens. Aujourd'hui, oui, j'estime que nous gérons bien les choses et qu'à la fin du mandat s'il reste - je ne sais pas s'ils resteront, mais c'est à peu près les prévisions qu'on a faites avec mes services - s'il reste 3 ou 4 millions de réserve, ce qui n'est pas énorme, on sera bien content d'avoir à reconstruire un mandat pour le coup d'après, mais avec des chiffres. Parce que, comme on le dit en argot politique, il ne s'agit pas de raser gratis, il ne s'agit pas de dire « je vais faire un gymnase, je vais faire une nouvelle salle de sport ». Il faut dire combien ça coûte en investissement, comment on va le financer et qu'est-ce que ça va générer en frais de fonctionnement ? Nous avons à un moment donné une masse financière. Ne confondez pas ce que vous avez appelé à un moment donné la cagnotte et la trésorerie, qui est toute autre chose.

Cette masse financière, nous ne la gérons pas au fil de l'eau sur un mois ou deux, nous la gérons sur plusieurs années. Il nous reste que deux ans, en gros. Le mandat va finir dans deux ans. On a de gros investissements à sortir, de gros travaux qui sont prévus, qui ont un coût, qui ont démarré. Je peux vous dire que sur les 15 millions que vous évoquez, et non pas les 19, le delta de 4 n'est pas négligeable, s'il en reste 2 ou 3 à la fin du mandat ce sera bien. Et s'il ne restait rien du tout, ce serait plus compliqué pour l'équipe à venir. Voilà ce que j'ai à répondre.

M. MUSSO : Pour résumer simplement : là, ce qui est proposé au travers de cette délibération c'est d'utiliser, on va appeler ça une cagnotte, qui nous sert aujourd'hui à investir et à fonctionner. En ouvrant ces comptes à terme, elle nous servira un petit peu moins à combler le déficit de fonctionnement. C'est tout simple.

M. le Maire : Bien, je mets aux voix. Qui est pour ?

Mme GORLIER LACROIX : Attendez, on a encore une question. Bonsoir à tous. Juste une petite question, vous venez de dire, M. AMIEL, que les associations payent 114 euros par an et ça dépend...

M. le Maire : Pas toutes.

Mme GORLIER LACROIX : Voilà. C'est juste la précision.

M. le Maire : Pas toutes. Il y a deux modes de paiement effectivement.

Mme GORLIER LACROIX : Il y a le paiement à l'heure...

M. le Maire : Il y a le paiement à l'heure, si vous voulez. La différence est faite en fonction...

Mme GORLIER LACROIX : En ce qui me concerne, je ne suis pas à 114 euros.

M. le Maire : Non, mais vous encaissez combien de recettes ? Je ne vous le demande pas maintenant, mais je veux dire qu'il y a des associations qui génèrent - je n'ose pas employer le mot parce qu'il n'est pas convenable par rapport au statut associatif, mais enfin - qui génèrent un bénéfice, on va dire ça comme ça, et d'autres non. Et c'est là-dessus qu'on a fait la différence. Aussi simple.

Mme FIORILE REYNAUD : Moi j'avais une question sur le placement financier. Sur quelle banque est placé l'argent ? Et d'autre part, quels sont les 6 millions de biens immobiliers qui ont été vendus pour un total donc 6 millions ? À quels biens immobiliers cela correspond ?

M. MUSSO : C'est directement le Trésor qui va les gérer. Donc c'est lui qui va faire les placements.

Mme FIORILE REYNAUD : Le Trésor Public ?

M. MUSSO : Nous remettons cet argent au Trésor Public. Ça passe par lui, ça passe automatiquement par lui. Et les 6 millions d'euros, ce sont tout ce que je vous dis : des libéralités de l'aliénation – c'est le terme technique je suis désolé – et des éléments de patrimoine donc il s'agit d'opérations qu'on avait effectuées en 2018. Donc 32 logements à Logirem pour 4,4 millions, parcelle au quartier du Repos pour 465 000 euros, terrain aux Sibylles pour 511 000 euros et 2 parcelles au Collet Rouge pour 585 000 euros. Voilà les 6 millions.

Mme FIORILE REYNAUD : OK, merci.

M. le Maire : On n'a pas voté. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
Pour
Contre
Abstention

17 – DEMANDE DE RÉAFFECTATION DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ

M. le Maire : La 17.

M. MUSSO : On retourne aux subventions. Une demande de réaffectation de la subvention départementale dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité. La subvention initiale est passée d'une subvention en 2021, la numéro 111, donc avec un montant de subvention de 59 500 euros. Il s'agissait à l'époque de la réaffectation pour le déplacement du tir à l'arc suite à la vente de terrain qu'il était prévu à Comme avant. Comme ceci n'a pas eu lieu, il est proposé de réallouer cette subvention sur des travaux qui auront lieu sur le groupe scolaire des Cadeneaux. Donc le type de travaux qui seront réalisés, c'est la réfection complète de la toiture de l'école primaire, c'est le remplacement des portails de la maternelle et du primaire, la réfection du sol de la cantine ainsi que la mise en conformité du groupe scolaire.

M. le Maire : Oui ?

Mme GORLIER LACROIX : En étant totalement d'accord pour les travaux de l'école, bien sûr, mais nous sommes aussi conscients que le tir à l'arc a besoin d'investissement. Quels sont vos projets pour cette structure associative ?

M. le Maire : J'allais simplement dire que la seule demande effective qui avait été faite, c'était un container pour remplacer l'ancien qui effectivement était en mauvais état. Sauf erreur de ma part, il a été posé il y a quelques semaines de ça. Je n'ai pas d'autre demande de la part du tir à l'arc, qui est une association, au demeurant, tout à fait remarquable.

Mme GORLIER LACROIX : Merci.

M. le Maire : Qui est pour la 17 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 25
CONTRE : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE - COCH
ABSTENTION : 0

18 – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ

M. le Maire : La 18.

M. MUSSO : La 18 est une demande de subvention départementale dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité. Dans cette délibération passée en 2023, la numéro 151, pour des travaux de proximité. Donc déjà, c'était la création du local arbitre pour le rugby ainsi que l'espace médical. Celle-ci est réinscrite. Donc là aussi tous les montants sont plafonnés à un montant de 70 %, pardon à un pourcentage de 70 %, pour un montant total au maximum de 85 000 euros. C'est pour ça que vous avez pour la série de toutes ces opérations, une demande de subvention plafonnée à 59 500 euros. Donc là, nous réinscrivons le local arbitre et l'espace médical, et ils sont rajoutés d'autres opérations : la mise en conformité électrique et sécurité incendie des bâtiments publics pour 88 000 euros. Il y aura 18 sites ainsi que l'installation d'alarmes incendie sur 3 autres sites. Sont également prévues la mise en sécurité des équipements sportifs, la réparation du chauffage de la salle d'escrime Monaco pour un montant total de travaux de 99 700 euros. Également des travaux aux groupes scolaires la Renardière et les Bouroumettes, ainsi que des travaux au groupe scolaire Castel Hélène et au centre aéré pour un montant de 100 000 euros. Dans les travaux d'aménagement et de mise en sécurité des services techniques, pour un montant de 85 600 euros, c'est la mise en sécurité des sanitaires et la mise aux normes de l'alarme incendie. Également l'installation de vestiaires. Et enfin l'aménagement du jardin de l'Idéethèque et celui de l'Hôtel de Ville pour un montant de 100 000 euros.

M. le Maire : Question ou remarque ? Donc je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

19 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL « RÉGION SÛRE »

M. le Maire : La 19.

M. MUSSO : Une demande de subvention dans le cadre du programme régional « Région Sûre ». Donc là un certain nombre de demandes aussi, à la fois des équipements de la police municipale et de la vidéoprotection. Donc par rapport aux 2,3 millions de tout à l'heure sur la totalité des projets liés aux demandes de subvention, il y a des projets qui sont réitérés dans différentes demandes pour maximiser nos chances de les obtenir. Donc concernant les équipements de protection individuels pour un montant de 4000 euros, ça sera concernant la police municipale et un ASVP. On retrouve donc des gilets pare-balles, comme nous l'avions évoqué tout à l'heure et du petit matériel aussi pour la police municipale. Il y a également la

vidéoprotection et optimisation, celle que j'ai évoquée tout à l'heure avec les différentes caméras sur les différents sites dont j'ai fait part dans la délibération précédente, ainsi que l'extension du serveur. Également celui de la police nationale. Le montant total s'élève à 79 489 euros.

M. le Maire : Question ou remarque ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

20 – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. le Maire : La 20.

M. MUSSO : La 20 est une demande de subvention départementale dans le cadre du programme d'aide aux équipements pour la sécurité publique. Là, le montant de subvention maximum est de 60 %. On y retrouve la vidéoprotection et l'extension du serveur. Également aussi la réalisation d'un marché pour le contrôle et l'accessibilité de la vidéoprotection et la mise en place d'un contrôle d'accès avec lecture de plaque au parking du village pour un montant de 56 000 euros et l'installation de 40 visiophones PMR sur différents sites pour un montant de 42 000 euros.

M. le Maire : Pas de question ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

21 – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

M. le Maire : La suivante.

M. MUSSO : La 21. Il s'agit d'une demande de subvention départementale dans le cadre du programme d'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite. Montant de la subvention maximum à 70 % avec un plafond annuel de travaux à 500 000 euros. Donc là, on est dans le cadre de l'application du calendrier de l'Ad'AP avec des travaux prévus sur 2024, hors crèche des Bouroumettes qui fait l'objet d'une demande de subvention au niveau de la CAF. Là-dessus, vous devez avoir la totalité des sites qui sont mentionnés.

M. le Maire : 21.

M. MUSSO : C'est ça, 21 au total.

M. le Maire : Deux questions. Mme COCH.

Mme COCH : Oui, excusez-moi. Au sujet des travaux d'accessibilité sur les bâtiments assez récents comme l'Hôtel de Ville, j'ai deux ou trois questions puisque les plans sont tous sortis après les conventions de l'Ad'AP. Parce que sur les bâtiments récents normalement, les dispositifs veillant à l'accueil du public devraient déjà être acquis lors de la construction.

M. MUSSO : On n'est pas sur les bâtiments, on est sûr de la signalétique, c'est pour ça que ça rentre.

M. le Maire : Il peut y avoir des ajustements à la marge, c'est la seule explication que je vois.

Mme COCH : D'accord, c'était une question pour savoir, comprendre de quoi on parlait exactement.

M. le Maire : Parce que sinon, oui bien sûr, c'est inclus dans les travaux. Mme REYNAUD.

Mme FIORILE REYNAUD : Oui justement, parmi ces 21 sites, est-ce qu'on pourrait avoir la liste des travaux envisagés ? Parce que je constate que 374 000 euros, ça fait à peu près 18 000 euros par site pour de l'accessibilité, ça dépend de ce que cela concerne, mais...

M. le Maire : Tout à fait.

M. MUSSO : Oui, ça varie en fait. Le plus bas est à peu près à 2 600 euros et le plus haut est à 100 000 euros.

Mme FIORILE REYNAUD : Vous pouvez nous donner les...

M. le Maire : La directrice du service technique me fait signe que oui, on vous transmettra ça.

Mme FIORILE REYNAUD : Merci.

M. FUSONE : 100 000 euros pour de la signalisation ?

M. MUSSO : Il n'y a pas que ça. C'était par rapport à l'Hôtel de Ville, c'était de la signalisation, mais le reste des travaux ce n'est pas que de la signalisation.

M. le Maire : Je mets au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

22 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT DANS LE CADRE DU PLAN 5000 ÉQUIPEMENTS GÉNÉRATION 2024

M. le Maire : La 22.

M. MUSSO : Il s'agit d'une demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport dans le cadre du plan 5 000 équipements génération 2024. Il s'agit d'opérations de construction d'un préau sportif en design actif, donc on est sur le futur complexe Gilbert Rocci, pour un montant de 690 566 euros, la construction d'un skate park pour 170 000 euros et la construction d'une aire de street workout pour un montant de 60 000 euros. Il y a deux types de subventions. Il y a soit la création de nouveaux équipements, c'est ce que je viens de vous édicter, on est sur un montant de subvention maximum à 80 % et il y a un plafond à 500 000 euros c'est pour ça que le préau sportif en design actif est plafonné du coup à 72,4 % et a une facturation à 500 000 euros. Et il y a un autre type de subvention, c'est la rénovation d'équipement. Là on a une subvention à 20 % et là on propose la rénovation énergétique du Dojo qui est à proximité du futur complexe Gilbert Rocci.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

23 – ADHÉSION AU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (PACTE) DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

M. le Maire : La 23.

M. le MUSSO : Il s'agit de l'adhésion au plan d'accélération de la transition écologique (PACTE) du Conseil départemental. Comme décrit dans la délibération, il s'agit d'une charte d'engagement pour laquelle on peut le voir déjà, certaines demandes de subventions sont conditionnées et pour les demandes de subventions il faut faire des bilans énergétiques pour démontrer effectivement le niveau de réduction que cela peut avoir en termes de consommation. Il s'agit de réduire la consommation et développer la production d'énergie, de réduire la consommation et de restaurer le cycle de l'eau, de rétablir la nature en ville et de lutter contre les îlots de chaleur, de préserver les ~~ENS~~, la biodiversité et les paysages de Provence, d'encourager les mobilités douces et les transports à faible émission et de restaurer le lien homme - nature.

Plus spécifiquement pour 2024, la transition énergétique évolue pour le photovoltaïque, il y aura des aides aux économies d'eau et des partenariats également pour faciliter la mise en œuvre des OLD. Il y a aussi des mesures pour les particuliers dans cette charte, un dispositif d'aide à l'installation de récupérateur d'eau et à l'achat de motopompe pour lutter contre les incendies.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Mme COCH.

Mme COCH : Alors oui, quand il s'agit d'aller pour le reverdissement, pour l'économie de l'eau, pour aider les particuliers à gérer aujourd'hui le lien nature-homme, il est bien évident qu'il est ici un domaine où il y a beaucoup d'actions à mener. Néanmoins, j'ai du mal à comprendre la cohérence de la commune là-dessus. Alors encore une fois, il ne s'agit pas automatiquement de critiques, parce que je sais qu'à chaque fois qu'on dit quelque chose ça peut être mal pris. Il s'agit tout simplement d'observations qui peuvent être pas forcément dans votre sens. Ça peut aussi arriver. Donc quand il s'agissait de couper les cèdres bicentenaires de la campagne Tardy, là le reverdissement il n'existait pas. Pour le parking de l'école des Bouroumettes, là le reverdissement, c'est pareil.

Je ne vais pas faire toute la litanie que l'on vous a servie à maintes et maintes reprises. Encore une fois, moi j'aime beaucoup les jolis mots, j'aime beaucoup les jolies phrases du style « restaurer le lien homme nature », j'aime beaucoup « réduire la consommation et restaurer le cycle de l'eau », c'est magnifique. Mais on n'est pas dans un atelier de poésie. On est dans du concret. Et le concret, ça se voit, ça se touche, ça se ressent. Donc j'ai un peu du mal à comprendre. J'aimerais beaucoup qu'on reste sur la même cohérence, dans les principes de la commune et qu'on aille véritablement dans le sens des mots qui sont inscrits dans ces délibérations par exemple, pour avancer sur ces sujets. Merci.

M. MUSSO : Je vous en prie. D'ailleurs, pour préciser ça, la mise en pratique comme vous l'évoquez, elle est dans le traçage et le fléchage de certaines subventions. Donc on est en pleine adéquation avec ce que vous venez de dire.

M. le Maire : Je voudrais juste rajouter une chose. Au-delà de projets précis que l'on pourrait énumérer, avec parfois plus ou moins de succès parce que je vous avoue que la désimperméabilisation des cours de récréation, ça a eu un succès extrêmement mitigé. Et on en tire les conséquences. Donc parfois le mieux est l'ennemi du bien. Par contre vous dites « voir, ressentir, toucher », et bien je vous montre, je vous fais ressentir, je vous fais toucher. La commune en matière de verdissement entre guillemets, effectivement il a dû falloir couper quelques arbres pour faire il y a quelques années le Clos des Cigales. Mais je veux rappeler que le travail qui est fait en la matière, c'est surtout le maintien des espaces naturels soit en N soit en agricole sur la commune qui couvrent aujourd'hui 70 % de la surface.

D'ici quelques semaines ou quelques mois tout au plus, je vous ferai voter la zone d'agriculture protégée. Qui consiste sur la commune à maintenir des zones agricoles pour

que justement elles ne soient pas détournées. C'est par là que ça commence. Je sais comment ça se passe, vous savez, ne croyez pas, moi les critiques je les accepte parfaitement sur le fond. Des fois, la forme oui je réagis.

Ce n'est pas à vous que ça s'adresse, Madame. Donc je veux dire, il est là surtout l'enjeu. Il est là surtout l'enjeu, et on verra, je serai tout très attentif comme tout un chacun à voir si vous voterez cette zone agricole protégée. Elle est prête. On a fait un énorme travail, d'une part avec la chambre d'agriculture et sur la validation du département. M. PONS a pris un peu le train en marche sur ce sujet, mais il suit ça de près. On verra. Parce que vous comprenez qu'entre maintenir, parfois contre l'avis des gens, parce que les gens quand ils ont des zones agricoles, ils aimeraient bien les valoriser pour faire des maisons et c'est normal, c'est humain. Et le rôle d'une collectivité et de celui qui la dirige, c'est d'avoir une politique telle que celle que nous avons. Voilà. Donc j'ai bien retenu ce que vous avez dit et je ne manquerai pas de vous le rappeler. Oui, je t'en prie.

M. MUSSO : C'est très bien que ce soit listé au niveau du Conseil départemental puisqu'on peut rappeler qu'en 2023, les fonds spéciaux dits « fonds verts » avaient été ouverts par la préfecture pour ça, pour financer certains projets auxquels nous avons candidaté. Là, nous avons été soumis quelque part à la double peine puisque pour pouvoir en bénéficier, étaient privilégiées les collectivités qui avait atteint ou dépassé le seuil de logements sociaux. Donc non seulement nous payons des pénalités, mais en plus nous étions sanctionnés sur ces subventions-là, alors que nous avons des projets. Donc c'est très bien aujourd'hui que le Conseil départemental puisse s'inscrire pleinement dans ces démarches, ce qui nous permettra du coup de pouvoir financer des projets qui ont rencontré des difficultés l'année dernière au titre de ce fonds vert.

M. le Maire : On a eu une petite latence de l'État qui, quand même, nous a accordé une subvention verte. Mais qui après nous a infligé une amende majeure pour les logements sociaux. Voilà, c'était la 23, je la mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

24 – VENTE AUX ENCHÈRES EN LIGNE DE BIENS MOBILIERS RÉFORMÉS DE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU

M. MUSSO : La 24, il s'agit de vente aux enchères en ligne de biens mobiliers réformés de la ville des Pennes-Mirabeau. Nous avons déjà effectué ça en 2022. Donc pour pouvoir être en ligne il faut que, potentiellement, le prix des enchères doit dépasser les 4 600 euros. Sont essentiellement mis en vente aux enchères du mobilier de restauration, mais pas que. Il y a de l'électromécanique, du petit outillage et des pièces de véhicule. Concernant les pièces de véhicule, ça concerne en fait l'achat que nous avons fait pour la réserve communale du nouveau véhicule porteur d'eau que nous avons dû équiper et les pièces qui ne sont pas utilisées, du coup elles se retrouvent ici, dans ce dispositif de vente aux enchères. Les ventes aux enchères sont ouvertes pendant trois semaines, il sera possible de venir voir le matériel, si je ne me trompe pas, aux services techniques.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

25 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – PROJET DE 28 LOGEMENTS COLLECTIFS PLUS/PLAI/PLS OPÉRATION EN VEFA « LE DOMAINE DE BELLEPEIRE »

M. le Maire : La 25.

M. MUSSO : Il s'agit de l'attribution d'une subvention pour le projet de 28 logements collectifs PLUS, PLAI et PLS, donc une opération en VEFA. Il s'agit du Domaine de Bellepeire. Il s'agit de l'ensemble immobilier qui va comprendre 53 logements en accession libre et 28 logements locatifs sociaux, 10 PLUS, 13 PLAI et 5 PLS. Le montant total de l'opération est à plus de 3 millions d'euros, et la collectivité va y participer au titre de 1,52 %, soit une subvention de 60 000 euros sur les 3,9 millions de ce projet, ce qui nous permettra de réserver 4 logements. Les 60 000 euros seront à terme déductibles d'une prochaine pénalité SLO.

M. le Maire : Question ? Oui ?

Mme COCH : Est-ce qu'on a la typologie des 4 logements PLUS – PLAI ?

M. le Maire : Je n'ai pas entendu.

Mme COCH : Est-ce qu'on a la typologie des 4 logements PLUS – PLAI ?

M. le Maire : La répartition ?

Mme COCH : Oui, le nombre de chambres.

M. le Maire : Je ne l'ai pas en tête, je ne vais pas vous dire n'importe quoi. En général, on privilégie les T3, c'est la demande la plus forte, c'est-à-dire un couple avec enfant.

Mme COCH : D'accord.

M. le Maire : Ou une famille monoparentale qui tombe dans la même catégorie.

Mme COCH : D'accord. Juste une question dans le cadre justement des attributions de logements sociaux, parce que nous sommes passés aujourd'hui en flux, mais est-ce que ce serait possible d'avoir copie des conventions ? Les nouvelles conventions qui ont été faites suite au passage des attributions en flux.

M. le Maire : On ne les a pas encore adoptées, ces conventions. Ce passage en flux, c'est une usine à gaz.

Mme COCH : Oui, je sais bien.

M. le Maire : Je vous avoue que c'est vraiment... On a l'impression parfois qu'il y a un double discours. D'une part l'État qui dit « il faut simplifier les genres », il ne faut plus emmerder les Français comme aurait dit Pompidou il y a 50 ans et jamais, jamais, on est autant soumis à des réglementations. Ces conventions, elles ne sont pas encore faites.

Mme COCH : D'accord. Elles ne sont pas encore faites du coup avec Logirem ? Parce que là vous ajoutez Logirem et il me semblait bien que Logirem était en fusion actuellement. Donc je ne sais pas où vous en êtes sur les conventions du coup ?

M. le Maire : Jusqu'à présent, pour être honnête avec vous, concernant les attributions, les choses n'ont pas tellement changé, donc on est un petit peu inquiet. On est un petit peu inquiet. Je vous rappelle quand même que 58 % des Pennois sont éligibles au logement social et que je me suis toujours efforcé sur les attributions – je parle de celles sur lesquelles on avait peu de choses à dire – d'attribuer 85 à 90 % pour les Pennois.

Mme COCH : Sur les attributions Mairie ?

M. le Maire : Oui, bien sûr.

Mme COCH : Voilà. Comme on travaille sur... On n'a pas énormément de bailleurs sociaux sur la commune.

M. le Maire : Non, c'est surtout la Logirem, en effet.

Mme COCH : Voilà. Donc c'est pour ça que pour moi la nouvelle disposition d'attribution en termes de flux sur les taux de rotation passés de l'année précédente, pour moi c'est un petit peu compliqué qu'il n'y ait qu'un seul bailleur en plus sur un territoire. Enfin qu'un seul... Majoritaire sur un territoire.

M. le Maire : On cherche à diversifier en ce moment. Le rapport il est simple, c'est le Saint Georges le gros gisement de logements sociaux. Les logements sociaux aujourd'hui c'est la Logirem donc il y a une majorité de ces logements. Mais on cherche à diversifier.

Mme COCH : Par contre, je voulais juste avoir cette typologie. Sur les niveaux sociaux des PLAI et des PLUS, peut-être serait-il intéressant aussi d'avoir des PLS parce qu'on a aussi... Quand vous dites 58 % des Pennois sont éligibles aux logements sociaux, ils sont aussi beaucoup éligibles dans ces 58 % aux PLS.

M. le Maire : Alors, je vous rappelle quand même qu'on est une commune carencée, malgré tous les efforts pour en être sortis et que cela nous pénalise par rapport à ce que vous demandez. Concernant la typologie, ça ne doit pas être bien compliqué de vous le faire passer.

Mme COCH : Merci.

M. MUSSO : Il y a 10 PLUS, 13 PLAI et 6 PLS.

M. le Maire : 5 PLS.

Mme COCH : Oui, mais les 5 PLS, ils ne sont pas compris dans les 4 logements réservés à la Mairie, c'est pour ça.

M. le Maire : Oui ?

Mme FIORILE REYNAUD : Nous sommes ravis que vous ayez enfin décidé d'augmenter le nombre de bailleurs sociaux parce qu'effectivement la Logirem ça devenait un bailleur trop majoritaire sur la commune et donc sans possibilité. Mais aujourd'hui, nous n'avons toujours pas eu de réponse à la demande que nous avons faite, une explication sur une commission d'attribution des logements que les Pennois souhaitent, qui nécessite une clarification, une clarté, une transparence. Donc nous vous demandons à nouveau de nous expliquer votre refus, de répondre à la mise en place d'une commission d'attribution des logements sociaux.

M. le Maire : La commission d'attribution existe au niveau du bailleur social auquel la Mairie participe, mais il y a d'autres partenaires et je n'ai pas jugé utile jusqu'à présent et je continuerai jusqu'à la fin de mon mandat de ne pas, je dirais, encore renforcer les procédures et les démarches en créant une commission supplémentaire. Ma réponse, elle est très simple et elle n'a pas changé.

Mme FIORILE REYNAUD : Je vous remercie.

M. le Maire : D'autres questions ? Donc la 25, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez ? Six plus deux, huit abstentions, donc acte.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 25
CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE - COCH

26 – TAUX D'IMPOSITION 2024

M. le Maire : La 26.

M. MUSSO : Il s'agit des taux d'imposition pour 2024. Il est proposé de maintenir les taux actuels, donc la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 15,97 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 45,24 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 27,48 %.

M. le Maire : Là on rentre dans le dur, dans le débat du budget proprement dit. Ce que je vous propose, c'est de débattre d'une façon globale peut-être.

M. MUSSO : Là c'était pour les taux d'imposition.

M. le Maire : Je sais.

M. MUSSO : On n'a pas voté.

M. le Maire : Oui, on va voter, ça bien évidemment. C'est pour que les choses ne soient pas redondantes au fur et à mesure des délibérations, si vous le souhaitez. Mais sinon on peut faire chaque...

M. AMARO : Il y a quand même beaucoup de sujets abordés, on ne va pas...

M. le Maire : C'est ce que je vous dis.

M. AMARO : Il vaut mieux faire délibération par délibération.

M. le Maire : Ça va de soi, de toute façon. Alors pour les taux d'imposition, question ? Remarque ? Oui ?

M. AMARO : Du coup concernant les taux d'imposition 2024, soyons très clairs et très précis. L'augmentation de la taxe foncière que vous avez fait voter en 2023, et pour rappel vous faites partie de la très petite minorité de communes en France qui ont décidé d'augmenter les impôts locaux sur la partie qui est bien entendu dépendante de la commune. On fait partie malheureusement de cette très petite minorité qui a augmenté en 2023 les impôts. Ça a rapporté, à peu près, 2 millions d'euros à la commune. 2 millions d'euros de gains à la commune. N'hésitez pas si vous avez des précisions, Mme GREFFEUILLE. Donc ça a rapporté 2 millions d'euros à la commune. Nous avons vu précédemment que la commune va en placer 6. Nous plaçons 6 millions d'euros alors que nous avons eu un gain de 2 millions d'euros grâce à l'augmentation des impôts. Nous avons un budget très largement excédentaire.

Ce que nous vous demandons sur le taux d'imposition 2024, c'est de rendre l'argent aux Pennois. Nous sommes dans une période d'inflation qui rend la vie difficile de plus en plus aux Français, mais aussi aux Pennois. Nous avons une question simple : comment pensez-vous que les Français réagiraient si au niveau de l'État français, l'État était largement excédentaire en termes de budget - malheureusement ce n'est pas le cas, nous le savons bien et nous l'entendons tous les jours que la France a un budget très largement déficitaire - mais que pensez-vous de la réaction des Français si le budget de la France était très largement excédentaire et que nous faisons exploser les impôts ? Comment réagiraient les Français ?

M. MUSSO : Plusieurs points. Le premier, vous avez dit que nous avons été très peu de communes à avoir augmenté les impôts en 2023. Il y en a eu un certain nombre, d'autres les avaient augmentés...

M. AMARO : 17 %, très exactement, des communes de France.

M. MUSSO : Tout à fait.

M. AMARO : Donc on fait partie des 17 %.

M. MUSSO : Tout à fait. D'autres les avaient augmentés avant et avec cette augmentation que vous qualifiez d'énorme ou de substantielle, je ne sais plus ce que vous avez dit, nous sommes quand même en deçà du taux d'imposition que l'on peut retrouver dans les villes de même strate. Vous n'avez qu'à consulter les chiffres et vous verrez bien. Ce n'est pas 2 millions que ça a rapporté, je ne veux pas dire de bêtises à 200 000 euros près, mais on a à peu près entre 600 et 800 000 euros.

Ensuite, sur la cagnotte, on va y revenir largement tout à l'heure, aujourd'hui malgré ces 6 à 800 000 euros, nous avons fini l'année 2023 hors résultat exceptionnel, les 1,1 million dans la compensation d'inflation et l'opération sur les Sibylles, à moins de 40 000 euros. Ça veut dire que sans cette augmentation d'impôts qui a eu lieu en 2023, nous aurions déjà en 2023 eu un résultat déficitaire. Aujourd'hui on propose effectivement, comme ça a été dit, de placer de l'argent pour générer 200 000 euros qui vont nous permettre d'être un peu moins mal par rapport à ce qu'on arrive à générer pour rembourser notre emprunt. Ça, c'est gérer.

Après vous pouvez faire de la politique politicienne, avec la réserve, on vous l'a évoqué tout à l'heure, on va s'arrêter à la fin du mandat à peu près à 4 millions d'euros. Aujourd'hui, grâce à cette cagnotte, on peut maintenir le même niveau d'investissement. On peut maintenir le même niveau de prestation. Il a fallu techniquement augmenter les impôts en 2023 parce qu'il faut pouvoir continuer à équilibrer notre fonctionnement. Aujourd'hui, si on venait à demander un emprunt, ils ne nous donneraient pas. Pourquoi ? Parce que ce que nous arrivons à générer en fin d'exercice n'est pas suffisant pour rembourser l'emprunt que nous avons aujourd'hui. A vous écouter, dans moins de six ans, on serait sous tutelle.

M. AMARO : Les chiffres que vous donnez sont totalement faux. Quand vous dites que l'augmentation de la taxe foncière n'a pas rapporté 2 millions d'euros, qu'elle a rapporté 600 000 euros, c'est totalement faux. Quand vous dites que la commune sans l'augmentation des impôts serait déficitaire, c'est totalement faux. On va faire très simple, M. MUSSO, on va demander de ne croire ni vous, ni nous. Nous vous demandons un audit financier de la commune. Nous vous demandons un audit financier de la commune qui nous permettra d'éclaircir qui dit vrai, qui dit faux. Pourquoi nous le demandons ? Parce que depuis 2006 la Cour régionale des Comptes n'a plus analysé, nous ne savons pas pour quelle raison, mais la Cour régionale des Comptes n'a plus analysé les comptes de la commune depuis près de 20 ans. Donc M. MUSSO, puisque vous êtes certain de vos chiffres, mandatez un audit financier qui permettra d'éclaircir le bilan financier de la commune et de pouvoir valider soit la position que vous tenez, soit l'analyse que nous avons. Mettez en place cet audit, dès cette année, et nous verrons qui dit vrai, qui dit faux. Faites-le. Chiche.

M. le Maire : Je me permets. Effectivement, ce n'est pas au cours d'un Conseil municipal que nous allons débattre sur des chiffres sur lesquels nous ne sommes pas d'accord.

M. AMARO : Exactement, donc faisons un audit financier.

M. le Maire : Vous permettez ? Je voudrais quand même faire une remarque. C'est vrai que la Chambre régionale des Comptes n'est plus venue aux Pennes depuis longtemps. Ce n'est pas de notre fait, c'est une grande administration de l'Etat qui est débordée comme bien d'autres. Et apparemment, elle est allée analyser des chiffres ailleurs. Ça, je n'y suis vraiment pour rien, croyez-moi. Par contre, que je sache, les budgets... Parce que c'est quand même une accusation grave que vous portez. Vous dites...

M. AMARO : Je dis, faisons vérifier.

M. le Maire : M. AMARO, vous qui dites respecter la parole des autres, laissez-moi parler. Vous dites « votre budget est faux ». Autrement dit, insincère. Mais que je sache, le budget, il est quand même analysé après. Il est analysé après. Ça, c'est le premier point. Vous avez l'air de dire que l'on fait ce qu'on veut en toute impunité et ça, ce n'est pas vrai. Mais par contre, je vais vous rassurer, si tant est que ça vous rassure, sur un point. Le mandat se finit dans 2 ans à peu près. Il semblerait que les élections soient un peu repoussées à cause de l'effet COVID. Et j'ai effectivement bien l'intention de demander, appelez ça un audit, appelez ça une approche financière, neutre. Non seulement, sur les chiffres instantanés, mais sur la gestion de la commune sur plusieurs années. Alors, ça va coûter un peu d'argent, vous le savez, les auditeurs sont chers. Mais j'ai bien l'intention de le faire parce qu'après presque 25 ans de mandat, parce que ce sera mon chiffre, je veux montrer ce que j'ai fait aux Pennois. Alors il y aura des chiffres bons, sans aucun doute, et en tout cas ils seront sincères contrairement à ce que vous insinuez.

M. AMARO : Je n'ai pas...

M. le Maire : Ah, si ! Vous venez de dire... Attendez M. AMARO, « ce que vous dites est faux » !

M. AMARO : Ce que M. MUSSO dit à l'oral comme chiffres, c'est faux, oui. Soyez précis.

M. le Maire : C'est le budget qui est reporté dans nos documents budgétaires, donc il ne fait aucun doute que si les chiffres de M. MUSSO, qui sont bien évidemment les miens, sont faux et bien le Préfet dira « M. le Maire, M. l'adjoint aux finances, votre budget est insincère ». Voilà comment ça se passe. Et ça, vous qui êtes toujours dans la démonstration vis-à-vis du public, et il faut que le public qui est venu un peu nombreux ce soir en plus, ne l'ignore pas. Dans la vraie vie, ça se passe comme ça.

Les collectivités, Chambre régionale ou pas Chambre régionale, ne font pas ce qu'elles veulent et c'est bien ainsi. À la fin de mon mandat, je dirais aux Pennois ce que je laisse en héritage. Je dirais aux Pennois ce que je laisse en héritage en termes d'infrastructures, en termes d'installations et en termes bien évidemment, bien évidemment, d'équilibre budgétaire. Alors là, ce n'est pas un défi que vous me lancez, c'est exactement ce que je comptais faire. Et si je compte le faire alors que je ne l'avais pas fait lors des mandats précédents, c'est parce que bien évidemment cette année 2026 sera pour moi une année particulière. À bon entendeur, salut. Donc votre suggestion me va très bien. Mais quand vous dites « les chiffres que vous annoncez sont faux », ça veut dire que vous trafiquez, que nous trafiquons les chiffres et ça, c'est quand même une accusation assez grave. M. FUSONE.

M. FUSONE : Je ne veux pas être redondant sur ce qu'il vient d'être dit, mais effectivement s'il y a 6 millions d'euros et vous ne baissez pas les impôts... Et même les impôts vont augmenter puisque les bases de l'Etat vont augmenter, je crois de mémoire de 3 %. Donc de facto les impôts vont augmenter pour les Pennois. Donc avec l'argent qu'on a, plus les bases... Alors les bases, vous allez me dire « ce n'est pas moi, c'est Macron ». Mais vous l'avez quand même un petit peu soutenu.

M. le Maire : Oui.

M. FUSONE : Et vous le soutenez toujours. Mais je veux dire par là qu'il va y avoir des rentrées d'argent supplémentaires, encore. Donc on pourrait très bien baisser le taux communal. Et une autre chose, parce que quand je vous entends M. MUSSO, des fois je vous assure que j'hallucine un peu, vous avez bien dit que vous mainteniez l'investissement sur la commune ? Vous l'avez dit ? On est d'accord ? D'accord. Vous avez lu le budget ? Non parce que, le budget précédent, investissement : 19 millions, nouvelle proposition : 14 millions. Ce n'est pas trop le maintien ça. C'est une chute, une grosse chute. Ça fait 25 % en moins.

M. le Maire : Pardon, cette chute que vous évoquez correspond tout simplement au décaissement. Vous savez très bien que lorsque l'on fait... Non, mais attendez, où on fait des finances, où on n'en fait pas. Si vous voulez, on arrête le débat financier. Vous dites ça comme une fatalité. À un moment donné, un investissement de plusieurs millions d'euros, il faut le payer et en général on le paye à la fin. C'est ce qu'il s'est passé, c'est l'explication de ce delta que vous évoquez. De la même manière que le gros investissement que nous avons en cours avec le projet Rocci, le décaissement sera plus important à la fin, c'est-à-dire fin 2025, que maintenant.

M. FUSONE : Quel gros investissement on a fait l'année dernière sur la commune ?

M. le Maire : Il y a eu le TTC de RQG...

M. MUSSO : A priori, on n'a fait aucun investissement puisque ça n'arrête pas de diminuer. Lisez un budget, lisez dans la continuité et ensuite parlons de chiffres et du coup vous serez moins halluciné quand vous parlerez du budget.

M. FUSONE : Il n'y a pas eu de gros investissements sur la commune

M. le Maire : Bien, donc il faut voter, puisque la suite va venir. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 25

CONTRE : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE - COCH

ABSTENTION : 0

27 – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT PROVISOIRE 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL DES PENNES MIRABEAU

M. le Maire : La 27.

M. MUSSO : Il s'agit de la reprise anticipée du résultat provisoire de 2023 au budget primitif de 2024. Donc la reprise anticipée des résultats se fait lorsque le compte administratif n'a pas été voté avant le budget primitif, ce qui est le cas. Donc on ne veut pas faire de reprise partielle du total, ça nécessitait pour nous d'intégrer par anticipation le résultat de l'année 2023, afin de le faire correspondre au mieux au budget primitif et au compte administratif de l'année. Donc l'affectation des résultats provisoires, donc le solde d'investissement pour 3 millions d'euros, l'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement 1 244 00 euros et le solde de fonctionnement 15 300 000 euros.

M. le Maire : Question ? Remarque ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, huit contre.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 25

CONTRE : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE - COCH

ABSTENTION : 0

28 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU – EXERCICE 2024

M. MUSSO : Du coup, on passe au budget ?

M. le Maire : Oui.

M. MUSSO : Donc le budget de l'exercice 2024, dans la continuité du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 29 février, des orientations présentées et prises, la proposition de vote du budget, opérations en réel et opérations d'ordre, et la suivante, donc fonctionnement, donc équilibre des recettes et des dépenses, 47 938 997,65 euros. En investissement, côté dépenses, 20 757 305 euros. Et côté recettes, 29 939 292 euros. Soit un total de dépenses de 68 696 303,02 euros et un montant de recettes de 77 878 290,11 euros.

Si on regarde la section de fonctionnement. Notons que le solde des dépenses et recettes réelles de fonctionnement est légèrement positif à 296 000 euros. C'est notre épargne brute. On va y revenir. Dans le BP 2024, les recettes de gestion courante sont inférieures à celles de 2023, moins 567 000 euros. Et nos dépenses de gestion courante prévisionnelles sont supérieures : 420 000 euros en plus.

Pour rappel, en comparaison avec les inscriptions budgétaires comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons deux recettes exceptionnelles en 2023 : le filet de sécurité de 1,1 million d'euros et l'opération des Sibylles de 3,9 millions d'euros. Sans la reprise anticipée des excédents de réalisations antérieures, la section de fonctionnement afficherait un déficit de gestion de plus de 1,3 million d'euros. Les produits des services sont stables, à peu près à 2 500 000 euros.

Le poste impôts et taxes représente les trois quarts de nos recettes de fonctionnement, il s'élève à 25,2 millions plus 400 000 euros, inhérent à la relation des bases qu'on vient d'évoquer, qui seront de 3,9 %. L'attribution de compensation est en légère baisse, moins 51 000 euros à 6,6 millions d'euros, c'est parce que nous avons dû créer en investissement la compensation par rapport à l'investissement du BHNS.

La dotation globale de fonctionnement est maintenue à 700 000 euros et la dotation générale de décentralisation pour le démarrage de l'Idééthèque pour sa dernière année sera de 208 000 euros. Quant à la participation aux allocations familiales, elle sera à hauteur de 780 000 euros. Nos dépenses réelles de fonctionnement, remboursement de la dette comprise, évoluent peu : +1,3 %. Nos charges à caractère général, elles, elles diminuent de 3,2 % notamment grâce aux fluides, moins 20,7 %. En revanche, celui des denrées alimentaires augmente de 7,4 %, tout comme la prime d'assurance plus 134 %. Les charges de personnel, elles diminuent de 1,7 %, quant aux pénalités SRU, on nous a notifié pour un montant total de 835 000 euros, nous ne payerons que 590 000 euros cette année, grâce aux subventions versées aux dernières opérations de logements sociaux. Les autres charges de gestion courante, elles, augmentent de 61 %.

Sur l'investissement, les sections en suréquilibre de 9,2 millions d'euros. Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 10 millions d'euros. Nous attendons 5,9 millions d'euros de subvention d'investissement pour des dossiers déposés et d'autres qui le seront. On en a passé quelques-uns ce soir. Nos recettes financières sont quant à elles estimées à 2,9 millions d'euros.

Nous allons réceptionner en 2024 des travaux engagés, principalement pour la maintenance et la mise en sécurité de bâtiments publics, travaux électriques, contrôles d'accès, réfection des toitures, terrasses, etc. Et la fin de la rénovation du parc de l'éclairage public. Nous allons continuer les efforts d'adaptation au changement climatique et de rénovation thermique dans les groupes scolaires et les autres bâtiments. La sécurisation et la mise en conformité des équipements sportifs, gymnases Jean Roure et Alain Colas, la régénération de quatre cours de tennis sur le site Monaco, la végétalisation de la commune et des abords de voiries, et de maintenance de voiries. Après la phase d'étude de faisabilité et diagnostic préalable, 2024 sera l'année de travaux. Concernant la restauration de l'église Saint-Blaise, l'aménagement de l'esplanade de l'Idééthèque, le suivi du programme du nouveau complexe sportif de Gilbert Rocci, la modernisation de la crèche des Bouroumettes, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'Hôtel de Ville et les bâtiments des services techniques – ce sera la première tranche. La mise en accessibilité des bâtiments publics, l'aménagement du stade Vitria avec l'installation d'un local à arbitre, on en a parlé tout à l'heure, et du vestiaire pour l'infirmerie. La reprise du mur d'escalade à Colas. La première tranche de requalification du chemin des Bœufs et la sécurisation de divers sites et ouvrages d'art.

Concernant l'endettement, il est de 7,9 millions d'euros, ce qui représente 353 euros par habitant. Par rapport à ce qui était l'année dernière, c'est 100 euros de moins. Je rappelle qu'en France la moyenne est plus proche des 1000 euros.

Notre épargne brute est de 293 000 euros et elle se dégrade. Le taux d'épargne brut était de 13 % en 2023 et il n'est plus que de 1 % en 2024. Concrètement ça veut dire quoi ? Ça veut dire que notre épargne ne nous permet pas de rembourser notre annuité de la dette qui s'élève à plus de 800 000 euros. Il faut que le budget génère au moins autant de ressources propres pour rembourser sa dette. Réponse aux questions qui ont été soulevées tout à l'heure. Donc du coup, il faut plus se focaliser sur le structurel que sur le conjoncturel, sur lequel nous avons largement débattu. Dans l'hypothèse où le budget de 2024 serait exécuté en totalité, le montant des fonds thésaurisés, donc la cagnotte, serait ramené de 15,3 millions à 9,2 millions d'euros. Voilà pour la présentation assez succincte, assez synthétique, qui est pour moi dans la continuité, dans l'application de ce que nous avons défini lors du débat d'orientation budgétaire du 29 février dernier.

M. le Maire : Le débat est ouvert. Je vous en prie.

M. AMARO : Merci M. MUSSO pour la présentation de tous ces éléments. Premièrement, mes questions d'ordre technique et deuxièmement des points de vue et des positions que nous souhaitons prendre sur ce qui est mis en place au sein de la commune.

En page 27, vous notez que vous prévoyez d'acheter plus de 392 000 euros de terrain, quels sont les terrains concernés ? Vous ambitionnez 1,2 million d'euros en page 31 de cessions immobilières, pareil, quels sont les biens concernés ? En page 37, pourquoi les provisions prévues pour payer les arrangements avec les prestataires de la Gavotte ne sont pas entièrement anticipées et provisionnées ? À combien se montent ces provisions et où se trouvent-elles, par ailleurs, si elles sont notées, car nous ne les avons pas trouvées. Surtout sur la ligne de frais et d'actes contentieux par rapport à l'an dernier vous le diminuez de 25 000 euros donc on n'arrive pas à comprendre comment on a plus de contentieux, mais on provisionne moins. C'est juste de comprendre la mécanique financière.

D'un point de vue global, ça rejoint un peu tous les échanges que l'on a depuis tout à l'heure autour du budget. Vous nous parlez d'investissement pour le programme que vous avez, vous nous parlez de l'investissement que vous avez effectué sur tous les sujets que vous avez évoqués en 2020 et que vous allez déployer, d'abord sur les premières années qui se sont écoulées puis sur les années qui vont venir. Vous nous dites dans le ROB qu'il y aura plein de programmes engagés. Vous les avez cités, c'est en page 9, vous êtes revenu dessus. Mais ils ne sont en aucun cas détaillés dans le cadre d'AP/CP, dans le cadre d'Autorisation de Programme. Pour rappel, vous nous avez fait voter en décembre 2023 un règlement budgétaire et financier qui précise en page très exactement 15, « les autorisations de programme sont décidées et modifiées par le Conseil municipal à l'occasion de l'adoption du budget et, ou de décision modificative. Elles sont toutefois délibérées indépendamment de la délibération du budget. Seul le montant global de l'AP fait l'objet du vote. L'échéancier de CP des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif. Par ailleurs, une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel, retrace le suivi pluriannuel, de ces autorisations. L'obligation est de voter les APAE uniquement dans le cadre d'une délibération budgétaire ». C'est-à-dire que, pour simplifier, vous déclinez dans le rapport de présentation du budget d'investissement, mais vous ne les déployez pas d'une manière mécanique financièrement. On doit vous croire sur parole. Et ce qui est assez difficile, c'est que pour rappel le plus gros projet que vous aviez sur la fin du précédent mandat et pour ce mandat, c'est la Gavotte. Où vous aviez évoqué M. le Maire, je vous cite, je ne veux pas vous paraphraser :

Enregistrement audio de M. le Maire : Ce projet auquel je tiens beaucoup, reconstruisons une école, une crèche, un restaurant intergénérationnel justement pour la crèche, l'école et les seniors, plus un centre socioculturel où d'autres voudraient faire un grand parc.

M. AMARO : Donc, vous nous avez évoqué sur la Gavotte une crèche, un restaurant multigénérationnel, l'Idéethèque et l'école. Nous n'avons pas toutes ces infrastructures. Nous allons y revenir, mais, nous avons dépensé dans le cadre des AP/CP 10 millions d'euros de plus que ce que nous avons évoqué, en ayant deux fois moins d'infrastructures que prévu.

Donc quand nous les avons votés, déjà vous ne le mettez pas en place, nous avons payé avec nos impôts des infrastructures, mais vous ne les avez pas faites. Et là on doit vous croire sur parole sur tous les investissements que vous allez faire.

Nous vous demandons du coup en page 28 du budget primitif, de mettre en autorisation au programme qui matérialisera bien votre engagement, même si vous ne l'avez pas tenu pour la Gavotte, mais on va essayer au moins de l'avoir par l'intermédiaire du budget primitif. Nous vous demandons d'inscrire 4 millions d'euros pour réaliser la crèche que vous avez promise aux Pennois dans le projet évoqué en 2016 que vous venez d'entendre. Pourquoi 4 millions d'euros ? Parce que dans le compte administratif de 2022, qui est ici, parce qu'à chaque fois vous évoquez que les explosions de coûts à la Gavotte sont liées au COVID. En 2022, Le COVID était terminé. Vous évoquez dans le compte administratif que vous nous avez fait voter, qui est passé en Conseil municipal, et quand on parle du budget insincère, ça c'est ce qui a été voté. La délibération qui est exécutoire c'est celle-ci. Vous évoquez en 2022 un reste à financer de 4,2 millions d'euros en AP/CP pour la Gavotte. Donc, nous vous demandons dans ce budget primitif de mettre les 4,2 millions d'euros pour réaliser la crèche qui a été promise aux Pennois. Ainsi que dans le débat d'orientation budgétaire présenté le mois dernier qui soi-disant était compris dans les 23,8 millions d'euros. On n'y comprend plus rien, parce qu'un coup vous nous parlez d'investissement, un coup vous l'enlevez, un coup vous dites que vous allez faire, un coup vous dites que vous allez le faire ailleurs que sur la Gavotte, on ne comprend plus rien à ce projet d'ampleur.

De même, en page 39, la ligne concernant les subventions/autre personne de droit privé passe de 570 000 euros à 1,3 million d'euros. Soit une augmentation 750 000 euros. Dans le jargon très simple, c'est qu'on fait exploser la privatisation et l'externalisation de nos services. Nous sommes convaincus, nous ne critiquons pas votre position, nous avons une position différente, à notre sens, les services prioritaires de la commune doivent rester dans le giron communal et ne doivent pas être transmis au privé puisque l'explosion de ce coût est en gros la privatisation de la crèche de la Renardière qui a été transférée de l'autre côté de la route nationale.

Enfin, nous vous remercions d'avoir répondu positivement à la mise en place d'un audit financier indépendant sur les mois qui viennent, qui permettra effectivement, vous nous direz si vous validez ce point-là, mais on vous remercie puisque vous êtes allé dans ce sens de mettre en place cet audit financier indépendant qui permettra de mettre en lumière ce que l'on a évoqué. Encore une fois, nous partageons tous les investissements que vous évoquez ici, puisque le projet Gavotte, nous avons voté pour et nous demandons juste de réaliser les engagements que vous avez tenus. Merci.

M. FUSONE : Déjà tout à l'heure on parlait d'opacité par rapport aux vidéos du Conseil municipal et là dans ce budget, on est aussi dans un budget où on a essayé de faire une certaine opacité, où on n'a plus les ratios des communes de même strate. On ne les a plus, vous les avez faits disparaître. Et pour cause, parce que si on prend les villes de même strate, on est en investissement à 15 % de moins et en fonctionnement à 15 % de plus. Ce qui fait de notre ville un très mauvais élève, une très mauvaise gestion. Les ratios on les retrouve sur internet, c'est pour ça que je peux vous les donner.

Au niveau des autorisations de programme, on n'en trouve que deux, effectivement dans le budget. Vous nous annoncez tout plein de choses et il n'y a que deux autorisations de programme. Dans les deux autorisations de programme, on retrouve la requalification de la Gavotte, alors ça, c'est quelque chose de l'ancien mandat que l'on est en train de traîner sur tout ce mandat-là et je pense que sur la prochaine mandature on sera encore sur la requalification de la Gavotte. La requalification de la Gavotte c'est 23,7 millions d'euros de dépenses au lieu des 13,5 millions. Et ça, c'est que les dépenses sur facture, parce que les extérieurs n'étaient pas pris en compte, il y avait les retards, je me souviens qu'on avait dû garder le chantier. Donc en réalité on doit être à 26 millions d'euros. A l'époque, on vous avait expliqué qu'on ne tiendrait pas les délais, on vous avait expliqué qu'à ce prix-là on n'avait pas tous les bâtiments, on vous avait expliqué que la place des Tabords, que le sens unique de Val Sec, il y aura des embouteillages. Et vous nous avez tous, tous, tous, tous sans exception, vous nous êtes tous tombés dessus. C'est normal parce que vous défendiez votre projet. Tout le monde vous est tombé dessus et finalement, malheureusement j'ai envie

de dire parce que ça nous coûte très cher, on avait raison, on était les seuls à avoir raison et rien que sur facture ça fait déjà 10 millions de trou. Et on va continuer encore cette année à financer.

Il y a un deuxième projet et là ça pose un énorme problème. Il y a un énorme problème. C'est le projet du gymnase Rocci. Ce projet, vous nous avez fait voter une délibération à 6,7 millions d'euros. Dans le budget, on est à 9,07 millions d'euros. On avait bien expliqué, M. MUSSO avait bien expliqué qu'il n'y aurait pas de dépassement et là déjà, on arrive, on est dans un dépassement. Et il est bien spécifié qu'il n'y a aucune dépense prévue. Donc ça pose quand même des questions. C'est vraiment curieux. En plus vous nous avez parlé du mur d'escalade à Colas, mais pour rappel c'était encore une erreur de votre part parce qu'il n'était pas aux normes.

Au niveau des investissements, comme je vous le disais, on est à moins 25 %, moins 25,9 % donc moins 26 %. Il y a un réel effondrement des investissements. Et c'est tous les ans pareil, tous les ans je redis la même chose. En 2023, il y avait une chute des investissements. En 2022, il y avait une chute des investissements. Et tous les ans, tous les ans, il y a de moins en moins d'investissements sur la commune. À côté de ça, les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter. Et là c'est pareil, j'ai l'impression de revivre le même budget parce qu'en 2023 je disais la même chose, en 2022 je disais la même chose et les dépenses de fonctionnement augmentent. Et le service public sur la commune n'augmente pas, même il diminue.

Il y a juste la masse salariale qui diminue de 300 000 euros, donc ça reste quand même un peu en trompe-l'œil puisqu'il y a une externalisation du service urbanisme et la fermeture de la crèche de la Renardière qui est transférée à la Maison Bleue. Qui, entre parenthèses, à mon avis est gérée - j'espère me tromper - mais il y aura des problèmes, comme dans toutes les Maisons Bleues. Donc je ne vois pas pourquoi les Pennes-Mirabeau ça ferait exception. Il y a du personnel détaché au CCAS, il y a eu des départs à la retraite et malgré ça il y a seulement, j'ai envie de dire, 300 000 euros prévus en moins pour le budget envoyé alors qu'il y a 27 démissions de 27 employés. Donc comme je vous le disais, en conclusion, il y a une opacité, il y a des travaux qui n'en finissent pas sur la commune, à côté de ça il y a des travaux qui devraient être faits comme la requalification de la Gavotte, il y a des investissements et des dépenses qui devraient être faits et qui ne sont pas faits. Bien entendu, on votera contre ce budget.

M. le Maire : Les deux groupes se sont exprimés, Mme INAUDI n'est pas là, Jean-Philippe répond et je conclus.

M. MUSSO : Pour répondre aux questions de M. AMARO, concernant les terrains, je n'ai pas la liste, mais on vous la communiquera. Sur les cessions immobilières, par contre, je l'ai. Les 1,2 million d'euros que vous évoquez de cessions immobilières, il y a Maxim's le barbier pour un montant prévu de 60 000 euros. Aux Sibylles, le lot 6, 499 000 euros. Une desserte des Sibylles près de Tesla pour un montant de 168 000 euros. MARTINEZ pour 180 000 euros. Sur le canal de Provence à 29 500 euros. Une parcelle à Bellepeire à 250 000 euros et 500 euros pour une autolaveuse.

Concernant les provisions, vous aviez une question sur les provisions. En fait on fait des provisions s'il y a un risque qui est avéré par rapport à une temporalité, l'intervention de ce risque-là. Donc on ne va pas inscrire des provisions si le risque ne va pas se produire dans l'année. En conséquence, on fait de la gestion du risque là-dessus. Lorsque le risque ne se produit pas, on les reprend. Donc c'est normal que ce poste-là fluctue, il est fait en fonction du risque qui est censé être opéré.

Sur les AP/CP, effectivement il y en a deux comme ça a été dit par M. FUSONE. On les retrouve en page 10. Je réponds du coup à la question de M. FUSONE : ce n'est pas pour tout projet d'immobilisation ou de conjoncture qu'on va faire un AP/CP. Ce sont des règles précises qui correspondent aux AP/CP. Donc on le fait quand c'est nécessaire d'échelonner les choses et les inscrire dans le temps. Donc là c'est le cas pour les deux qui ont été évoqués, le quartier Gavotte et Rocci. Il n'y en a pas d'autres.

Oui, la crèche de la Renardière, vous avez eu la réponse de l'autre côté, effectivement le compte 65 est passé à 2,6 millions, là ça augmente, mais de l'autre côté il y a des charges de personnel qui diminuent. Ça, c'était pour répondre à vos questions.

M. FUSONE, concernant les taux de la ligne 57, nous ne manquerons pas de les compléter. Je n'ai pas compris tout à fait les différents indicateurs que vous avez évoqués, M. le Maire l'a souligné justement, dans l'analyse qui sera faite on parlera des indicateurs et on verra s'ils sont bons ou pas. Les AP/CP j'ai répondu. Oui, Rocci. Il n'y a pas eu d'augmentation en fait. On a eu une délibération qui est sortie, il ne faut pas confondre le hors taxe du TTC. C'est le principal élément, certains sont hors taxes d'autres en TTC et il ne faut pas confondre les deux.

Le service public, il a diminué, je ne savais pas. Et enfin, il y a 27 salariés qui ont démissionné ? Je ne savais pas non plus. En fait, l'effectif diminue, ça bouge, il y a des sorties, mais ce n'est pas que des démissions. Il y a parfois des départs à la retraite ou autre. Pourquoi vous les qualifiez de démissions ?

M. FUSONE : Je n'ai jamais dit qu'il y avait des démissions.

M. MUSSO : Alors j'ai mal entendu, on le verra avec l'enregistrement ou le compte-rendu. Peut-être que je n'ai pas bien entendu. Je m'en excuse si c'est le cas, et voilà les réponses que j'avais à vous formuler. Merci.

M. le Maire : Si vous voulez reprendre une fois la parole et après je conclus.

M. FUSONE : Du coup, si je comprends bien, si on passe de 6,7 millions d'euros au fisc, vous venez de le dire, à 9 millions, c'est par rapport à la TVA ?

M. MUSSO : Il y a une délibération qui a été prise. Je vous invite à consulter les délibérations qui ont été prises ou révisées et on passe des 6,7 aux 9 millions qui ont été évoqués. C'est tout écrit à l'intérieur. Voilà, et il y a la maîtrise d'œuvre, il y a tout ça à l'intérieur, relisez la délibération et vous verrez la construction du cheminement qui fait que dès le départ on était aux 9 millions.

M. FUSONE : D'accord, donc le taux de TVA c'est 35 % ? C'est ça ?

M. MUSSO : Vous écoutez ou pas ce que je viens de dire ? Il y a la maîtrise d'œuvre et il y a la TVA. Donc il n'y a pas que la TVA. Il y a la maîtrise d'œuvre. C'est simple.

M. le Maire : Sur ce point précis, je me permets de rappeler un point. On a choisi, alors on peut être critiqués là aussi, mais un marché global de performance. Justement pour complètement cadrer le budget. Budget dont on avait un petit peu diminué la voilure par rapport à certaines dépenses à un moment donné. Alors le traçage électronique qui était très sympathique, mais qui coûte quand même beaucoup d'argent... Aujourd'hui c'est un projet dont l'avant-projet définitif a été présenté en début de semaine. Nous avons donc six semaines pour corriger et apporter des modifications, après l'APD, l'Avant-Projet Définitif, nous passerons en phase pro si tout va bien, et il n'y a pas de raison que ça n'aille pas. Le permis de construire est déposé. Les travaux devraient commencer en septembre pour une durée contractuelle, marché global de performance c'est élaboration – réalisation – suivi, normalement de treize mois. Voilà pour moi.

M. AMARO : Juste un point M. MUSSO, quand vous dites les autorisations au programme, l'église Saint-Blaise ça va quand même se produire sur plusieurs années. Le règlement budgétaire que vous avez voté, c'est vous qui dites que vous fonctionnez par l'intermédiaire d'autorisations de programme. C'est ce qu'on a voté en décembre 2023. Donc ce qui est un peu gênant, c'est qu'on n'a pas dans l'exécution financière ce que vous déclarez dans le règlement intérieur. Donc on vous demande expressément de mettre en place dans le budget une réalisation de ce que vous dites dans le règlement intérieur qu'on a voté en décembre. Donc on vous demande de mettre en place les AP/CP pour tous les gros engagements, dont l'église Saint-Blaise que vous avez effectuée et de nous rendre compte, comme vous le dites. Ce n'est pas nous qui l'avons écrit, le règlement intérieur, c'est vous qu'il avait fait voter, et vous dites que nous allons passer par un suivi pluriannuel. Donc on vous demande de mettre en place ce que vous évoquez dans votre propre règlement.

M. le Maire : L'AP/CP est une souplesse et une possibilité, ce n'est pas une obligation.

M. AMARO : Je suis d'accord.

M. le Maire : Ce n'est pas une obligation.

M. AMARO : On est d'accord.

M. le Maire : On est d'accord.

M. AMARO : Mais ça matérialise un engagement quand même.

M. MUSSO : On le fait quand c'est nécessaire.

M. le Maire : Les travaux de Saint-Blaise c'est 2 millions...

M. MUSSO : 7. 9, pardon.

M. AMARO : D'un point de vue technique, vous avez entièrement raison de dire que ce n'est pas une obligation, c'est une possibilité.

M. le Maire : Oui, mais vous soulevez une question technique.

M. AMARO : Pourquoi on la soulève ? Parce que les engagements que vous tenez, vous ne les mettez pas en place. Encore une fois l'exemple de la Gavotte, vous l'avez promis, mais vous ne le faites pas. C'est pour ça qu'on insiste sur le fait que vous l'inscriviez pour qu'on puisse tenir ces engagements.

M. le Maire : Madame.

Mme FIORILE REYNAUD : Oui. La liste, donc vous dites qu'il n'y a que deux lignes sur les AP, celle de Saint-Blaise, elle est obligatoire quand même puisqu'elle s'engage sur plusieurs années. Vous partez sur plusieurs années.

M. le Maire : C'est un débat technique, je ne suis pas persuadé que politiquement il suscite un grand intérêt.

M. AMARO : On se retrouve sans crèche et sans restaurant intergénérationnel.

M. le Maire : Je ne suis pas un éminent financier et vous non plus. Concernant la procédure...

M. AMARO : Mme CHAVE dit que ce n'est pas en rapport avec la question, mais si, c'est en rapport. On est dans un débat politique, mais bien entendu. Quand on se parle de 80 places de crèche, quand on se parle d'un restaurant intergénérationnel...

M. le Maire : J'y arrive.

M. AMARO : Mme CHAVE, mais bien sûr qu'il s'agit de la question ! C'est tout l'enjeu des prises de décision.

M. le Maire : Encore une fois, l'AP/CP n'est pas une obligation et on l'utilise dans des cas bien précis, ce qui a été fait concernant l'aménagement Gavotte. Tu veux rajouter quelque chose ? Parce que là je vais conclure.

M. MUSSO : Non, c'est bon.

M. le Maire : Par rapport à ce que vous dites, la requalification de la Gavotte qui n'en finit plus. Bien évidemment que ça n'en finit plus. Comprenez bien qu'un quartier qui commence à la place des Tabords et qui finit aux portes de Marseille, à Saint-Antoine pour être précis, ça ne se fait pas en claquant des doigts. Vous dites que ça n'en finit plus comme un reproche, on fait les choses en temps voulu. Alors je vais reprendre quand même où on en est de la requalification de la Gavotte qui est loin d'être finie. Il y a eu effectivement tout l'aménagement que vous critiquez tant, et c'est votre droit, de l'Idéethèque, du groupe scolaire, plus de la place des Tabords. Pour vous savez, j'y suis très souvent, y compris aux heures de pointe. Il n'y a pas plus d'embouteillage qu'avant. Il n'y a pas plus d'embouteillage qu'avant. Il n'y en a pas moins non plus. Vous rêvez, Madame ! Enfin, Mme COCH, soyez sérieuse. Est-ce que vous imaginez que dans l'avenir, dans une ville comme les Pennes-Mirabeau ou dans n'importe quelle autre ville, que vous allez régler le problème des embouteillages alors que les gens veulent toujours prendre leur baignoire. C'est un problème de société, ce n'est pas un problème... Pas uniquement dû aux particuliers, effectivement, le retard que notre département, notre région a pris en matière de transport en commun fait que la plupart du temps... Enfin ça, je suis désolée, mais le simple Maire des Pennes-Mirabeau que je suis ne va pas le régler.

M. FUSONE : Vous êtes élu à la mobilité...

M. le Maire : Je participe à une réflexion à la mobilité, en effet. Et je rappelle qu'avant d'être élu à la mobilité, je porte depuis vingt ans un projet contre lequel d'ailleurs vous avez voté, qui est le point d'échange multimodal de Plan-de-Campagne. Et qui, s'il était utilisé de façon pertinente, réglerait bien des problèmes.

Mme COCH : Encore une fois, je suis désolée, vous me permettez de réagir ?

M. le Maire : La preuve.

Mme COCH : Ce qu'il se passe, c'est que c'est comme vous le souhaitez, vous. C'est-à-dire qu'entre les faits et votre vision des choses, il y a parfois un delta qui est assez important. Quand vous me dites qu'il n'y a pas plus d'embouteillage à la place des Tabords aujourd'hui, excusez-moi, mais oui, ma réaction est épidermique. C'est faux. Factuellement. Quand vous me dites « oui, votre projet multimodal pour résorber les problématiques de transport sur les Pennes-Mirabeau », c'est...

M. le Maire : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que le pôle d'échange multimodal pouvait améliorer les problèmes de circulation, ce qui est une évidence.

Mme COCH : J'ai dit résorber. Ce n'est pas le même vocabulaire, mais c'est à peu près la même définition, peut-être pas avec la même gradation d'intensité. Néanmoins, on se comprend là-dessus, on est assez en phase sur ce dont on parle, néanmoins, effectivement on était enclins à avoir un autre projet qui existait déjà à côté avec Septèmes-les-Vallons qui a une gare. A 2,8 km du musée Gaudin. Et qu'on aurait pu peut-être exploiter de façon intercommunale. Après c'est, encore une fois, des problématiques de vision. Vous dites que vous n'étiez pas d'accord, peut-être, je suis d'accord avec vous. Néanmoins le résultat aujourd'hui de votre vision n'est pas satisfaisant. On est d'accord.

M. le Maire : Aujourd'hui...

Mme COCH : Et croyez-moi, j'aimerais beaucoup avoir tort.

M. le Maire : Ça, je sais bien que la gare de Septèmes est loin de résoudre les problèmes de l'intensité... Je rappelle quand même que Plan-de-Campagne, c'est 7 000 emplois. Et que cela...

Mme COCH : Justement.

M. le Maire : Attendez, vous savez très bien que les gens ne peuvent pas... Le pôle d'échange multimodal, comme son nom l'indique, articule la circulation voiture et la circulation ferrée, et ne pourrait en aucune manière être transféré à Septèmes-les-Vallons. Et même le Maire de Septèmes-les-Vallons le reconnaît. Et pourtant, Dieu sait s'il défend sa gare. Et c'est normal. Le seul point sur lequel ça avait buté, c'était une rupture de charges qu'il y a sur la ligne 51. Non, non, le pôle d'échange multimodal est aujourd'hui reconnu comme pertinent par la majorité des acteurs. Mais c'est tout à fait votre droit de dire que ce n'est pas bien. D'ailleurs vous avez voté contre. Mais c'est normal.

Donc les histoires d'AP/CP, je répète, c'est un outil technique au combien important qui ne va pas faire l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal. Vous avez pointé le fait que nous ne savions pas les utiliser, nous sommes sans doute de très mauvais gestionnaires et les services finances n'y comprennent rien, mais enfin pour le moment ça continue d'évoluer. Je voudrais reprendre des points...

Mme FIORILE REYNAUD : Je peux vous répondre ?

M. le Maire : Non, quand je vous donnerai la parole.

Mme FIORILE REYNAUD : Merci.

M. le Maire : Sur des points qui ont été évoqués. Le MGP, le Marché Global de Performance concernant Rocci, je pense qu'on a répondu. Il en restera dans l'enveloppe. Externalisation de crèche, oui. Oui. On a fait un choix d'externaliser et je ne vais pas radoter malgré mon âge, j'ai déjà dit à plusieurs reprises pourquoi on l'avait fait. Aujourd'hui, on a beaucoup, beaucoup de mal à trouver du personnel de la petite enfance. Ces boîtes qui ont un vivier important de personnel permettent... Encore une fois, on est au vote du budget. Vous êtes contre, je suis pour. Vous m'attaquez, je me défends, c'est normal. Restaurant intergénérationnel. Le restaurant intergénérationnel, effectivement, ça a été question de le mettre en place, ça a été un tollé de la part des seniors qui voulait rester au pavillon des fleurs. Et je les ai écoutés. Je veux dire, gérer c'est aussi savoir changer d'avis et écouter les gens, vous êtes le premier à le dire. La crèche.

M. AMARO : Il fallait demander l'avis avant alors.

M. le Maire : On leur avait demandé, ça les avait séduits.

M. AMARO : Ça matérialise bien malheureusement ce que nous vivons, c'est-à-dire que vous présentez un projet, vous dites qu'il faut vous croire sur parole, et pour le coup pour le projet Gavotte, c'est la seule fois où on vous a suivi. Et M. FUSONE le rappelle à chaque fois et nous n'avons pas eu honte de le dire, nous vous avons suivi à 100 % sur le projet Gavotte. Parce que ce que vous nous aviez présenté, dans notre optique, était positif pour le quartier. Vous êtes en train, là ce soir, de nous dire, finalement on les a consultés après et ça ne convenait pas.

M. le Maire : Non...

M. AMARO : Donc c'est bien ce qu'on est en train de dire, c'est que malheureusement vous nous présentez des projets, on le vote, vous nous dites « croyez-nous sur parole », on engage notre vote et trois ans après, 2016 - 2024, donc ça fait quand même huit ans. Huit ans après, on découvre qu'en fait les gens vous ont dit non, ce n'était pas bénéfique.

M. le Maire : M. AMARO...

M. AMARO : Alors pour aller dans ce sens, on vous prévient, détruire Jules Renard pour faire des logements et envoyer nos Seniors ailleurs dans la commune, c'est une très mauvaise chose. C'est enregistré, vous verrez et j'espère que vous entendez cette position avant de mettre en place ce que vous souhaitez mettre en place après 2026, si vous êtes élu.

M. le Maire : M. AMARO, vous êtes un fin débateur et ça, c'est une qualité que personne ne peut vous enlever. Sauf que vous avez l'art de la pirouette. Lors du dernier Conseil municipal, vous reprochiez le rapprochement que soi-disant nous avions FUSONE et moi. Maintenant c'est vous qui vous rapprochez de FUSONE. Moi, tout ça me va très bien. Tout ça me va très bien.

Mme FIORILE REYNAUD : Quel est le rapport ?

M. le Maire : Ne prenez pas votre air étonné.

M. AMARO : Quel est le rapport, répondez.

Mme FIORILE REYNAUD : Je ne prends pas mon air étonné, je demande quel est le rapport.

M. le Maire : Vous permettez, Madame, je ne vous ai pas interrompu et vous avez repris la parole de...

Mme FIORILE REYNAUD : On nous coupe la parole.

M. le Maire : Mais oui. Donc je reviens au restaurant intergénérationnel, j'ai dit ce que j'avais à dire. Le projet de la Gavotte. Vous l'avez voté à un moment donné, FUSONE a su nous le rappeler le moment venu, mais après ça a été un revirement complet. La seule chose...

M. AMARO : Mais vous avez tout changé. Vous avez tout changé dans le projet. Il n'y a plus de restaurant, il n'y a plus de crèche...

M. le Maire : La seule chose sur laquelle aujourd'hui il y a un standby en matière de projet, c'est la crèche.

M. AMARO : Et vous parlez de végétalisation, il n'y a aucune végétalisation alors que vous l'aviez prévu dans vos projets.

M. le Maire : M. AMARO, vous qui êtes grand donneur de leçon dans la prise de parole, laissez-moi finir.

M. AMARO : Non, mais vous dites qu'on a changé de position, bien sûr qu'on a changé de position ! Où est la végétalisation que vous aviez promise ?

M. le Maire : Vous ne savez pas vous retenir.

M. AMARO : Deuxième point, la piste cyclable.

M. le Maire : Vous ne savez pas vous retenir.

M. AMARO : Mais bien entendu qu'on a changé de position, fort heureusement ! Vous aviez évoqué 4 bâtiments, de la végétation, des pistes cyclables, du piéton : il n'y a rien de tout ça. Oui, on va changer de position drastiquement.

M. le Maire : Je pense que les gens...

M. AMARO : On a fait une grosse erreur que de vous suivre en 2016, c'est la seule fois où on vous a suivi et on s'est planté.

M. le Maire : Ça ne se reproduira pas, je compte sur vous. Je n'ai pas du tout envie d'être suivi par vous, croyez-moi, par votre mauvaise foi et votre façon de retourner les situations. Le projet de la Gavotte aujourd'hui, que ça vous plaise ou pas, il plaît aux Pennois. Il plaît

aux gens de la Gavotte et au-delà. Et finalement, dans une gestion politique, au final, c'est ça qui compte. Vous savez, je ne sais pas ce que vous faites dans la vie, si je crois savoir que vous êtes un spécialiste des taux d'intérêt ou un truc comme ça.

M. AMARO : Aucun rapport.

M. le Maire : Ça n'a aucune importance d'ailleurs. Aujourd'hui, quand on gère une collectivité aussi importante qu'une ville comme ça, on est parfois effectivement obligé, parfois, de changer d'avis. Parfois de revirement et ce qui compte au final, c'est le global. Le projet de la Gavotte convient.

Mais par contre je ne vais pas perdre le fil de mon idée, je reviens à la crèche. La crèche aujourd'hui, elle est en stand-by. Vous vous targuez d'être un grand gestionnaire et de vous y connaître en gestion, sauf qu'aujourd'hui il y a deux façons de gérer une crèche. Je ne parle pas d'externaliser ou de ne pas externaliser. Désolé pour ceux qui ne sont pas forcément au fait de ces choses-là. Il y a la PSU qui concerne la majorité des gens qui ont éventuellement des revenus modestes et il y a la PAJE. Aujourd'hui, la CAF est extrêmement vigilante sur le taux d'occupation. Il y a quelque temps de ça, vous me reprochiez qu'il y avait une liste d'attente considérable d'enfants en matière de crèche. Peut-être. Mais ce que la CAF regarde, ce n'est pas ça. C'est le taux d'occupation. Aujourd'hui nous sommes autour de 70 %. C'est-à-dire très, très en deçà de ce que nous devrions être. Si aujourd'hui, là, maintenant, tout de suite, je lance une crèche, j'aggrave cela et la CAF qui croyez-moi sait mieux faire les calculs que vous et moi réunis, vont me dire « attendez M. le Maire, effectivement vous avez parlé de lancer un projet de crèche sur la Gavotte, mais aujourd'hui ... », je ne parle pas français ?

M. AMARO : Non, ce n'est pas ça, je disais juste le constat de dire qu'on a 100 familles en attente d'une place en crèche et que 70 % de remplissage seulement, il faut se poser la question de pourquoi ce n'est pas rempli alors qu'on a des personnes en attente justement.

M. le Maire : Eh bien voilà. Parce qu'il faut anticiper des choses que le gestionnaire ne peut pas faire, mais le médecin lui sait faire, c'est quand il y a une rhinopharyngite qui commence, vous avez la totalité de la crèche qui y passe. Sauf qu'à un moment donné, on est bien obligé de faire de la gestion. Et c'est la raison pour laquelle pour le moment j'ai tempéré le projet de crèche. Après soyons clairs, que vous votiez contre le budget de la majorité, c'est de bonne guerre. C'est de bonne guerre. Moi j'ai retenu... Il y a un seul point technique sur lequel je vais revenir, mais rassurez-vous très brièvement, c'est pour apporter de l'eau au moulin de ce qu'a décrit MUSSO.

Je la lis « la section de fonctionnement afficherait un déficit de gestion de 1,4 million d'euros sans la reprise anticipée des excédents ». Or la bonne gestion, ce n'est pas jouer sur les écritures comptables en disant « on va s'arranger en reprenant les excédents », c'est raisonner en temps réel et ça, ça justifie, selon moi encore une fois, l'augmentation des impôts que nous avons faits l'année dernière. On ne peut pas jouer sur des écritures comptables. Mes services savent le faire très bien, ils ont toujours eu l'instruction extrêmement forte de ne pas le faire. Jamais, jamais, tant que je serai Maire. Rassurez-vous, il n'y en a plus pour trop longtemps. Mais tant que je serai maire, il y aura de la cavalerie dans la comptabilité des Pennes-Mirabeau.

Et pour reprendre ce que vous disiez tout à l'heure avec un ton extrêmement pathétique, « ce que vous dites, M. MUSSO, est faux ». Si c'est faux, vous n'avez qu'à porter le budget à qui de droit pour que ce budget soit déclaré insincère. Et très honnêtement, très honnêtement j'en doute. C'est un budget qui est sincère, je dirais que c'est la moindre des choses, qui est équilibré du point de vue financier et surtout, surtout, dont le but est de continuer à servir le service public à destination des Pennois. Donc nous passons aux votes. Qui est pour ?

Mme FIORILE REYNAUD : Non, s'il vous plaît.

M. le Maire : Non.

Mme FIORILE REYNAUD : Vous ne m'avez pas accordé la parole et je veux constater quelque chose.

M. le Maire : Allez, constatez, Madame. Constatez. Il ne faut surtout pas vous victimiser. Il ne manquerait plus que ça. Allez-y.

Mme FIORILE REYNAUD : Moi, je n'ai jamais joué à ça.

M. le Maire : Et à bien d'autres choses ! Allez-y.

Mme FIORILE REYNAUD : Oh non. Ce que je constate, c'est que normalement dans le budget on doit avoir la liste, la lecture des indemnités des élus.

M. le Maire : Oh non, on les a encore oubliés ! Mon Dieu ! Les indemnités, on les a oubliées ! Mme GREFFEUILLE, Mme GREGEOIS, vous serez punies. Vous les aurez lors du prochain Conseil.

Mme FIORILE REYNAUD : M. AMIEL, l'objectif d'un budget présenté au Conseil municipal c'est de donner des informations à la population, aux élus qui sont autour de la table. Donc tout à l'heure vous me disiez que Saint-Blaise n'était pas nécessaire de mettre en AP, je suis désolée, mais c'est de l'information et ce n'est pas juste de la technicité budgétaire.

M. le Maire : Madame.

Mme FIORILE REYNAUD : Arrêtez de me couper la parole.

M. le Maire : Mais vous n'avez pas arrêté de le faire, permettez que je vous en rende un peu !

Mme FIORILE REYNAUD : Non, j'ai respecté à chaque fois. J'ai attendu que vous me donniez la parole.

M. le Maire : Finissez.

Mme FIORILE REYNAUD : Je vous le répète, vous êtes aujourd'hui dans une situation où l'objectif de présenter un budget, c'est de donner l'information à l'ensemble de la population. Donc je vous confirme que Saint-Blaise devrait être en AP.

M. le Maire : Ce sont deux choses différentes. Les indemnités c'est un oubli, c'est un oubli. Elles y seront la prochaine fois. Les indemnités que je touche, comme tous les élus autour de cette table, sont parfaitement connues et vous les aurez. Elles n'ont pas changé depuis l'année dernière ou très peu. Concernant AP/CP, je répète que c'est une souplesse de gestion que nous avons, ce n'est pas une obligation. Je le répète. Et soit dit en passant, 90 % des gens, y compris autour de cette table, ne savent pas ce que c'est qu'une AP/CP. Mais qu'importe.

Mme FIORILE REYNAUD : Je vous demande juste de...

M. le Maire : Madame, je vous ai répondu. Ce n'est pas une obligation. Donc avant de finir... Pardon ?

M. MUSSO : Les indemnités sont dans le budget.

M. le Maire : Elles y sont ?

M. MUSSO : Même si elles ne sont pas détaillées élu par élu, elles y sont.

Mme FIORILE REYNAUD : Ah oui, mais c'est la liste élu par élu bien sûr.

M. MUSSO : Il vous a répondu sur la liste, il n'y a pas de problème. Par contre de dire que parce que vous n'avez pas la liste, vous n'avez pas le montant global, ça y est.

Mme FIORILE REYNAUD : Mais bien sûr je sais qu'il y est le montant global, on l'a bien vu.

M. MUSSO : Je profite d'avoir la parole pour souligner malgré qu'effectivement les propos faux que je dis sur les chiffres, qu'on était dans une année assez compliquée puisqu'on changeait de mode de comptabilité. On est passé à la L57, ça a été largement décrit et évoqué, la complexité de pouvoir arriver à sortir ce budget de par la situation qui est la nôtre, où le budget comme ça a été dit sur la section pure de fonctionnement est déficitaire. Nous utilisons la cagnotte effectivement pour l'équilibrer. Donc ça a été un jeu de plusieurs mois. Entre guillemets un jeu, c'est assez péjoratif, ce n'est pas vraiment le terme, mais en tout cas de travail intense pour pouvoir arbitrer entre les différents services pour pouvoir arriver à la construction de ce budget sans qu'on puisse occulter effectivement tous les services et le projet qui est le nôtre. Donc je tenais à ce titre, comme je l'ai fait pour l'énumération budgétaire, à remercier l'ensemble des services et surtout le service des finances pour être arrivé dans toutes les conditions que je viens d'évoquer à réaliser ce budget. Merci.

M. le Maire : Je ne vais pas rajouter un mot, puisque j'allais moi aussi te remercier et remercier bien entendu tous ceux qui ont participé de la construction de ce budget dont la synthèse certes est faite par la direction des finances et qui est aussi un jeu d'une compilation importante, puisqu'il s'agit d'aller chercher au service technique, au service du personnel, au service des écoles, les dépenses prévues.

M. MUSSO : En deux temps, tu veux voter le budget par chapitre, et si vous êtes d'accord on demande l'autorisation de voter de manière globale ?

M. le Maire : Donc je mets aux voix. Qui est pour ?

M. MUSSO : Et l'autorisation...

M. le Maire : Oui, pardon ! Est-ce que vous êtes d'accord pour le voter globalement ? Si vous n'êtes pas d'accord, vous dites que vous n'êtes pas d'accord. Alors vous êtes d'accord ou vous n'êtes pas d'accord ?

Mme CHAVE : Personne n'écoute en fait.

M. le Maire : Je sais et j'essaye de me faire entendre.

M. AMARO : Nous, on est d'accord.

M. le Maire : Bon, tout le monde est d'accord ? Vous, vous êtes d'accord ? Je m'en fiche. Vous êtes d'accord. Une fois cette précaution prise, qui vote ce budget ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Huit contre.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 25

CONTRE : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE - COCH

ABSTENTION : 0

AGRICULTURE URBAINE

29 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR LA CRÉATION D'UN VERGER PARTAGE

M. le Maire : La 29. Alors il s'agit d'une convention de mise à disposition d'un terrain communal pour la création d'un verger partagé. M. PONS.

M. PONS : Bonsoir à tous. Cette délibération concerne la mise à disposition d'un terrain communal pour la création d'un verger partagé. Depuis 2017 l'association pennoise Help'n Fiesta présidée par Nicolas AUREILLE s'engage dans des actions environnementales dont le reboisement, le ramassage des déchets et organise aussi des concerts de soutien en faveur d'organismes comme l'ONF ou l'association de protection des pistes et chemins forestiers. Ces actions ont pour but de mettre l'environnement au centre des préoccupations, de mener des actions collectives locales et de créer du lien social.

C'est dans ce contexte que l'association a présenté un projet de verger partagé au parc Jean Giono pour créer un espace de partage durable pour et par les habitants de la commune. Cet espace, situé sur une parcelle communale, sera dédié essentiellement à la culture d'arbres fruitiers de notre région ainsi que d'autres cultures. Compte tenu de l'intérêt de cette démarche environnementale, sociale et pédagogique, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'association Help'n Fiesta. Je tiens à préciser que le début de cette convention prendra effet le 8 avril 2024.

Quelques informations complémentaires concernant cet espace qui fait 1200 m², qui sera aménagé pour accueillir ces différentes cultures. Ces aménagements porteront sur la constitution d'une pépinière ainsi que des infrastructures en alimentation d'eau et d'électricité. Ces travaux dureront jusqu'en octobre 2024. La mise en place du jardin potager se ferait au plus tard en 2025. Il est à noter que ce projet ne génère aucun coût de fonctionnement annuel au niveau de la ville, si ce n'est la consommation d'eau qui est évaluée à environ 150 à 200 euros par an. Il faut noter aussi qu'un système de goutte à goutte sera mis en place pour justement limiter ces dépenses-là. Une demande de subvention sera faite au niveau du département pour l'achat de petit matériel nécessaire à l'aménagement de cette parcelle. Il faudra noter aussi que les premières récoltes se feront dans sept à huit ans. À ce jour dix membres sont déjà actifs, donc on a commencé à travailler sur le sujet.

M. le Maire : Merci, c'est un sujet très sympa qui nous a été proposé par les profs de l'école de musique et qui va compléter l'aménagement du parc Jean Giono, à proximité de ladite école. Donc je l'ai confié à Alain et je trouve ça très sympa. Ça participe du verdissement, Mme COCH. Qui est pour ? Oui ? Pardon.

M. FUSONE : Juste une explication de vote. Déjà là-dessus, on avait eu l'expérience des jardins partagés et ça finissait avec une friche. On a un peu peur de retomber dans ce travers-là, en plus ça avait coûté 50 000 euros à la commune, donc c'est pour cela que l'on s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Maire : Pas de souci, le verdissement, c'est... OK. Oui, Madame ?

Mme FIORILE REYNAUD : Moi j'ai une question. Il m'avait semblé lire quelque part, je ne retrouve plus du tout je suis désolée, il m'avait semblé lire que c'était pour les adhérents de l'association. Et en fait je viens d'entendre que vous disiez que c'était ouvert à tous les Pennois, c'est ça ?

M. PONS : C'est plus large, oui.

Mme FIORILE REYNAUD : D'accord. Et dans cette association justement il y a combien d'adhérents, vous savez ?

M. PONS : Je ne suis pas capable de vous le dire.

M. le Maire : Pour l'instant elle s'est créée d'une façon ad hoc, c'est pour porter le projet. C'est deux ou trois profs de l'école de musique que je connais bien qui m'ont proposé ça, j'espère que ça va croître parce que franchement c'est sympa. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

CAUSE ANIMALE

30 – PARTENARIAT AVEC « 30 MILLIONS D'AMIS » POUR LA STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS « ERRANTS »

M. le Maire : La 30. Après les pommes, les chats.

Mme REAU : Bonsoir à tous. Il s'agit donc du partenariat que nous avons avec Trente Millions d'Amis, c'est pour la gestion des chats errants sur la commune des Pennes-Mirabeau. Ce partenariat vise à stériliser et à identifier les chats errants qui deviendront donc des chats libres. La fondation Trente Millions d'Amis finance 50 % du montant des prestations réalisées et donc il est proposé dans le courant 2024 de stériliser une quarantaine de chats pour un montant de 1800 euros. Je précise aussi que ces chats qui sont des animaux domestiques sont protégés par la loi et que tout acte de cruauté sur un animal est passible de sanctions pénales.

M. le Maire : Et c'est bien ainsi. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

PETITE ENFANCE

31 – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2024-2026 ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET L'ASSOCIATION PARENTS ENFANTS MÉDITERRANÉE POUR LA GESTION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) « MAISON CALINS »

M. le Maire : 31. Caroline.

Mme TCHELEKIAN : C'est un avenant à la convention de partenariat et d'objectif entre la ville des Pennes-Mirabeau et l'association Parents Enfants Méditerranée qui gère la Maison Câlín. Cet avenant a pour objectif de modifier la présidence de l'association, parce qu'à la suite du départ de la directrice à la retraite, l'association souhaite s'organiser de manière collégiale pour la direction. Donc de passer d'un président à six présidents. Enfin six coprésidents dont le nom apparaît dans la délibération. On en profite aussi pour leur attribuer la subvention annuelle d'un montant de 15 495 euros, qui est comme toutes les années donnée en deux fois.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Deux contre. Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 31
CONTRE : 2 - M. FUSONE - COCH
ABSTENTION : 0

JEUNESSE

32 – ACTIVITÉS TEAM ADOS CRÉATION D'UNE GRILLE TARIFAIRE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ALSH

M. le Maire : 32.

Mme TCHELEKIAN : C'est la création d'une activité qu'on a intitulée Team Ado et qui fait la synthèse des différentes offres de loisirs à destination des adolescents. On a gardé le meilleur et on a synthétisé les formules Team Camp, Summer Camp et les cellules jeunes et on leur a donné le nom de Team Ado. Comme on crée cette activité, il faut également créer une grille tarifaire pour le centre aéré adolescent. On en a profité également, on a modifié le règlement intérieur des ALSH puisqu'on a intégré cette formule à l'intérieur.

M. le Maire : Question ou remarque ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

33 – SUPPRESSION D'EMPLOI

M. le Maire : Je rapporte les deux dernières. La 33 consiste en la suppression d'emploi qu'on avait assez longuement évoqué lors d'un Conseil municipal précédent, et qui concerne un emploi de directeur d'aménagement urbain. Décision prise du fait qu'aujourd'hui l'aspect stratégique de l'aménagement urbain est désormais confié à la métropole. Question ou remarque ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Oui, Madame ?

Mme COCH : Ça veut dire qu'il n'y aura plus du tout de recherche dans ce poste-là ?

M. le Maire : Je n'ai pas entendu, pardonnez-moi.

Mme COCH : Ça veut dire qu'il n'y aura plus du tout de recherche pour ce poste-là ?

M. le Maire : À partir du moment où l'emploi est supprimé, dans un premier temps bien évidemment il ne peut pas être remplacé. Il faudrait le recréer dans un second temps, ce qui n'est pas d'actualité immédiate. Donc qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Six abstentions et deux contre.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR :	25
CONTRE	2 – M. FUSONE - COCH
ABSTENTION :	6 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU – SCAMARONI – GORLIER LACROIX

POLITIQUE DE LA VILLE

34 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE SOUTIEN À L'ARTSAKH

M. le Maire : La 34. Subvention de soutien à l'Artsakh pour un montant de 5000 euros. J'ai encore eu récemment Hovhannès Guevorkian qui est le représentant de l'Artsakh en France et qui me dit, Michel, l'Artsakh n'existe plus. Donc en fait si vous voulez, c'est quand même pour faire, entre guillemets, de la résistance par rapport à un territoire martyre, parce que je rappelle quand même que l'Artsakh pendant de longs mois a été un véritable camp de concentration à ciel ouvert. Donc on apporte encore notre soutien et on suit avec un

maximum de vigilance ce qu'il se passe dans ce coin du Caucase du Sud. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, merci pour eux.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité

M. le Maire : Merci à tous, merci encore aux services qui ont été particulièrement actifs sur la construction de ce budget, même s'il a, et c'est normal, été l'objet d'une vive controverse.

Séance levée à 21h10

LE MAIRE

Michel AMIEU



LE SECRÉTAIRE

Romain AMARO